

A close-up, artistic photograph of an hourglass. The top bulb is partially filled with a fine, teal-colored sand. A thin stream of sand is falling from the narrow neck into the bottom bulb, which is already partially filled. The background is dark and out of focus, showing some metallic shapes.

**CORUM
BUTLER
ENTREPRISES**
2029

2022
RAPPORT
ANNUEL

L'essentiel
DE VOTRE ÉPARGNE

CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029
EST UN COMPARTIMENT DE LA SICAV
CORUM ENTREPRISES

CORUM
LES NOUVEAUX ÉPARGNANTS



LE MESSAGE DU FONDATEUR	4	LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	20
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	6	Documents d'information clé pour l'investisseur	22
L'essentiel de l'année 2022	8	Rapport 2022 de CORUM entreprises	28
Les perspectives pour 2023	10	Rapports du Commissaire aux comptes	31
L'équipe obligatoire	12	Comptes annuels	34
Les distinctions	13	Annexe aux comptes annuels	36
Les entreprises financées	14	États financiers de CORUM Butler UCITS ICAV	43
Les exemples de projets d'entreprises financés	16	Projets de résolutions à l'Assemblée Générale ordinaire	72
		CORUM ET LA VOILE	74

LE MESSAGE DU FONDATEUR



FRÉDÉRIC PUZIN

FONDATEUR DU GROUPE CORUM



Pour profiter d'un contexte inédit, votre solution d'épargne a connu d'importantes évolutions en 2022. Rebaptisée « CORUM Butler Entreprises 2029 », elle vise un objectif de performance de 5 % annualisée et nette de frais pour les années à venir et jusqu'à sa clôture.

2022 fut une année compliquée. La guerre en Ukraine a stoppé net la croissance qui s'amorçait après deux années de pandémie de Covid-19. Humainement, ce conflit est une tragédie. Économiquement, la guerre a beau nous sembler loin (plus de 2 000 km séparent Kiev et Paris... mais moins de 1 000 km séparent la frontière française de la frontière ukrainienne), nous en ressentons l'impact dans notre vie de tous les jours, en premier lieu sous forme de pénuries de matières premières et hausses de prix.

Une année marquée par l'inflation

L'inflation a fait son grand retour fin 2021, sous l'effet d'une forte reprise de la demande après deux années de pandémie, sans que l'offre ne parvienne à suivre. Atisée par la guerre, elle a soudainement flambé aux quatre coins du monde, dépassant les 10 % en Europe : un niveau que nous n'avions pas vu depuis les années 80 ! Les prix du gaz, des carburants et de centaines de produits alimentaires ont explosé... Et pour cause : ce n'est rien moins que le premier fournisseur d'énergie fossile de l'Europe (la Russie représente 40 % à 50 % des importations de gaz de l'Europe selon les données de la Commission européenne, même si elle ne compte que pour 20 % des importations de la France) qui a attaqué un pays voisin des membres de l'OTAN. La Russie et l'Ukraine faisaient aussi office de grenier à céréales pour toute la planète... Personne ne croyait à cette guerre avant que les premiers bombardements ne dévastent l'Ukraine. Mais lorsqu'ils se

sont rendus à l'évidence, les investisseurs ont fortement accusé le coup ; les marchés réagissent vite à tout événement susceptible de les affecter, a fortiori quand il s'agit d'une guerre en plein monde occidental. Et leurs réactions se lisent aussitôt dans les valeurs de vos placements : qui dit contexte anxiogène – avec notamment un risque de baisse du chiffre d'affaires des entreprises – dit plus de risque et chute des marchés. Obligations, actions, bitcoin... tous ont flanché. Votre fonds n'a pas échappé à la secousse, clôturant 2022 sur une performance pour la première fois négative de -7,65 %.

Une fenêtre d'investissement

Toutefois, vous le savez : les crises sont porteuses d'opportunités. Certes, l'année 2022 a été difficile, mais elle a aussi ouvert une fenêtre propice à l'investissement. La raison ? Pour tenter de juguler l'inflation, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs, ces taux qui leur permettent de réguler l'activité économique d'un pays ou d'une zone géographique. Dans la foulée, les banques n'ont eu d'autre choix que de remonter leurs propres taux d'intérêt. Objectif : freiner l'envolée des prix en limitant la capacité d'investissement et de consommation des ménages et des entreprises. Cette hausse des taux d'intérêt a dynamisé les rendements obligataires, qui ont atteint des niveaux que nous n'avions plus observés depuis plus de dix ans.

Parallèlement, le prix d'achat des obligations est devenu plus attractif. Autrement dit, prêter de l'argent via l'épargne obligataire rémunère mieux aujourd'hui. Sans compter que les entreprises ont tiré les leçons de la pandémie de Covid-19 et amélioré leur sol-dité financière : elles ne devraient donc pas être beaucoup plus nombreuses à éprouver des difficultés pour rembourser leurs emprunts selon les équipes obligataires du groupe CORUM. Voilà comment, en tant qu'épargnant, nous tirons parti de ce que nous subissons en tant que consommateur... !

Votre solution évolue pour profiter du contexte

Après trois premiers trimestres 2022 compliqués, les obligations européennes à haut rendement* ont donc profité d'un rebond au quatrième trimestre. Pour vous permettre de bénéficier de ce contexte favorable, votre solution d'épargne a évolué en 2022. À commencer par son nom : CORUM Eco est devenu CORUM Butler Entreprises 2029.

Elle a également été prolongée de trois ans, avec une date de fermeture reportée de 2026 à 2029. Ce qui signifie que toutes les obligations sélectionnées seront remboursées par les entreprises (hors cas de défaut) qui les ont mises en circulation au plus tard le jour de l'échéance, le 31 décembre 2029, ou en amont de cette date. Mais la principale évolution concerne l'objectif de performance annualisée et nette de frais de votre fonds, qui a été rehaussé de 4 % à 5 % pour les années à venir et jusqu'à sa fermeture.

Par principe, lorsque la performance obligataire s'améliore, le rendement baisse : c'est une réalité du fonctionnement des obligations. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux ! Toutefois, même si la performance des obligations a progressé fin 2022, votre solution a conservé un rendement attrayant de 7,73 % en moyenne au 31 décembre. Ceci s'explique par la sélection pertinente des obligations qui la composent. Citons par exemple l'enseigne de restauration rapide Burger King qui versera chaque année à votre fonds 7,75 % d'intérêts en contrepartie du prêt obligataire qui lui est accordé (sauf bien sûr si l'enseigne se trouve en défaut de paiement).

CORUM Butler Entreprises 2029 a donc démarré l'année 2023 sur une tendance positive. Sans pouvoir prédire que cela durera, ce qui est pris n'est plus à prendre !

* L'indice IBOXXMJA représente le comportement des obligations européennes à haut rendement.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

“

Après trois premiers trimestres mouvementés, les obligations européennes à haut rendement ont profité d'un rebond au quatrième trimestre. CORUM Butler Entreprises 2029 a dès lors pu adapter ses investissements pour tirer parti de l'amélioration. Nous commençons donc 2023 avec optimisme. ”

LAURENT KENIGSWALD

DIRECTEUR DE L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2022

Comment fonctionne le produit CORUM Butler Entreprises 2029 ?

UNIVERS OBLIGATAIRE

PRIMAIRE (du « neuf »)

Émission d'un emprunt obligataire par une entreprise pour, par exemple, financer un projet de développement

SECONDAIRE (de « l'occasion »)

Vente / Achat d'une obligation d'entreprises, déjà existante, par un investisseur obligataire avant sa date d'échéance

Votre produit prend part au projet de développement en achetant cette obligation

L'entreprise doit alors payer les intérêts de l'emprunt au produit

L'entreprise doit rembourser le montant emprunté au produit à une date préétablie



L'épargnant investit dans le produit



L'épargnant bénéficie de ces intérêts et des plus-values potentielles sur la vente d'obligations, qui sont distribués ou réinvestis dans le produit



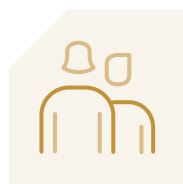
Votre épargne participe au financement de projets d'entreprises pour leurs activités européennes.

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir dans des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. Ces obligations à haut rendement présentent un caractère spéculatif comparé aux « obligations d'État » : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. CORUM Butler Entreprises 2029 n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps car les obligations achetées sont soumises aux évolutions et aux aléas des mondes financiers.



-7,65 %
Performance
annuelle*

pour les associés
en capitalisation



-7,65 %
Performance
annuelle

pour les associés
en distribution



5 %**
Objectif de
performance

nette de frais
et annualisée
jusqu'en 2029



Octobre 2019

Fermeture à la
souscription de CORUM
Butler Entreprises 2029

Les associés de CORUM Butler Entreprises 2029 ont le choix de percevoir les revenus potentiels issus des intérêts (la « distribution ») ou bien de les réinvestir de manière automatique dans le produit (la « capitalisation »).

92,12 € (au 30/12/2022)

Valeur de la part pour les associés ayant choisi la distribution mensuelle des intérêts potentiels

La part en distribution de CORUM Butler Entreprises 2029 permet à l'épargnant de percevoir des revenus potentiels tous les mois.

104,45 € (au 30/12/2022)

Valeur de la part pour les associés ayant choisi la capitalisation des intérêts potentiels

La part en capitalisation de CORUM Butler Entreprises 2029 permet à l'épargnant d'accumuler des dividendes potentiels générés à partir de l'investissement initial. Il ne perçoit pas de revenus réguliers, mais la valeur de sa part évolue de manière progressive dans le temps.

Il vous est désormais possible de sortir du produit chaque jour ouvrable. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir auprès d'autres investisseurs obligataires et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Butler Entreprises 2029.

**CORUM
BUTLER
ENTREPRISES
2029**

5 à 7 ans

Durée de placement conseillée

La durée de placement recommandée est comprise entre 5 et 7 ans à partir des dernières modifications appliquées sur CORUM Butler Entreprises 2029 en octobre 2022.

31 décembre 2029

Date de fermeture
prévue du produit

Une épargne
diversifiée avec



93

entreprises
sélectionnées
au 31/12/2022

* Données calculées sur la période du 31/12/2021 au 30/12/2022
Source des données : groupe CORUM.

** Performance nette de frais de gestion et de souscription.

LES PERSPECTIVES POUR 2023



LAURENT KENIGSWALD

DIRECTEUR DE L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE



Malgré le retour de l'inflation, les obligations européennes à haut rendement offrent d'excellentes opportunités sur le moyen terme !

L'année 2022 a été riche en surprises, notamment en Europe : une inflation retrouvant le niveau du début des années 80, une guerre en Ukraine, des craintes de pénurie d'énergie, une envolée des prix alimentaires, entre autres...

Le début d'année a donc été délicat, même si une légère amélioration a eu lieu au 4^e trimestre. Dans ce contexte, l'équipe obligataire a conservé son sang-froid, restant persuadée que, parmi les entreprises ayant eu recours aux obligations à haut rendement, peu auront des difficultés pour rembourser leur emprunt lors des prochains mois et des prochaines années.

Notre conviction se base sur la capacité de résistance de l'activité économique, les mesures de soutien adoptées par les gouvernements européens dans ce contexte « sensible »

et la très bonne santé financière que connaissent ces entreprises au seuil de 2023. Nous observons d'ailleurs que les sociétés dans lesquelles CORUM Butler Entreprises 2029 a investi ont, en moyenne, maintenu la qualité de leur santé financière lors de l'année écoulée.

Bien entendu, fidèles à nos principes, nous avons tiré parti des opportunités offertes par la situation pour renforcer nos investissements dans des obligations dont le prix nous semblait attractif par rapport à leur qualité (Burger King, Netflix, Birkenstock...). Inversement, nous avons revendu celles proposées par des entreprises moins bien préparées face à un risque d'inflation assez durable. Au total, la performance de votre produit a de nouveau été meilleure que celle des obligations européennes à haut rendement*.

Bien que les défis de 2022 restent encore largement présents, nous maintenons notre diagnostic optimiste, notamment, sur la qualité des entreprises que nous avons sélectionnées au sein de CORUM Butler Entreprises 2029. Nous resterons néanmoins vigilants et prêts à saisir les opportunités et revendre les obligations que nous jugeons trop chères et/ou trop risquées.

Contrairement à d'autres placements financiers, avec plus de fluctuations, votre investissement dans CORUM Butler Entreprises 2029 conserve un objectif de performance de 5 % annualisée jusqu'en 2029.

* L'indice IBOXXMJA représente le comportement des obligations européennes à haut rendement.

L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

UNE ÉQUIPE DE RÉFÉRENCE
DANS LE DOMAINE DES
OBLIGATIONS EUROPÉENNES
À HAUT RENDEMENT

L'équipe obligataire



LAURENT KENIGSWALD OLIVIER BECKER



CYRIL FURTAK CÉDRIC POIVRE OLIVIER DE PARCEVAUX

L'équipe est susceptible d'évoluer dans le temps.

Le produit CORUM Butler Entreprises 2029 bénéficie du savoir-faire d'une équipe composée de cinq spécialistes des obligations à haut rendement, dont trois travaillent ensemble depuis plus de 15 ans.

Ils recherchent activement des opportunités d'investissement auprès d'entreprises qui empruntent de l'argent grâce aux obligations et en mesure de rembourser le capital prêté, tout en payant les intérêts.

La politique d'investissement mise en place par l'équipe obligataire s'appuie sur :

- une bonne gestion du couple risque / rendement ;
- une maîtrise des fluctuations à la hausse comme à la baisse ;
- une recherche des opportunités dans les cycles positifs comme négatifs.

Les connaissances spécifiques des différents secteurs d'activité par ces spécialistes sont déterminantes pour sélectionner les entreprises et établir une analyse précise de leur potentiel. Cette complémentarité permet d'appliquer avec succès une approche d'investissement basée sur l'anticipation et la réactivité, pour saisir les opportunités.

LES DISTINCTIONS

au 31 décembre 2022



2022

5 étoiles Morningstar™ pour les produits BCO et CORUM BEHY

Meilleure notation possible dans leurs catégories respectives



2022

5 étoiles Quantalys pour les produits CORUM BEHY, CORUM BSD et CORUM Butler Smart ESG

Meilleure notation possible dans leurs catégories respectives



2020 | 2021

Sauren Golden Awards

Deux médailles d'or dans la catégorie des produits obligataires à haut rendement pour récompenser la qualité de la gestion



2019

Acquisition International

- Meilleur investisseur européen en fonds de crédit
- Business Excellence Awards



2018

Wealth & Finance International

Meilleur fonds de crédit Long/Court



2018

HFM

Nomination aux Alt Credit European Performance Awards

EuroHedge

Nomination aux Absolute Ucits Awards

2017 | 2018

HFM

Nomination au titre de meilleur fonds émergent



2016

Barclay Hedge

Nomination au titre de fonds le plus performant dans la catégorie « Hedge Fund (3 ans) »



2016

Barclay Hedge

Nomination au prix d'excellence



2015 | 2016

Barclay Hedge

Produit le plus performant dans la catégorie « Hedge Fund (3 ans) »



2015

Barclay Hedge

Nomination aux Ranking Awards (1 an)



2011 | 2012

EuroHedge

Nomination au titre de meilleur fonds de crédit

Les méthodologies de classement sont disponibles auprès des organisateurs. La référence à un classement, un prix ou une notation ne préjuge pas des performances futures. Les notations sont valables au 28/02/2023.

Glossaire des prix :
SAUREN, société allemande fondée en 1991, leader dans la recherche et l'analyse de fonds financiers.

HFM - EURO HEDGE, société basée à Londres, New York et Hong Kong, spécialisée dans l'étude des données des fonds.

BARCLAY HEDGE, société créée en 1985 qui analyse les données des fonds à l'international.

WEALTH & FINANCE INTERNATIONAL, magazine financier britannique de référence pour les investisseurs institutionnels et privés.

ACQUISITION INTERNATIONAL, magazine économique dédié aux dirigeants internationaux.

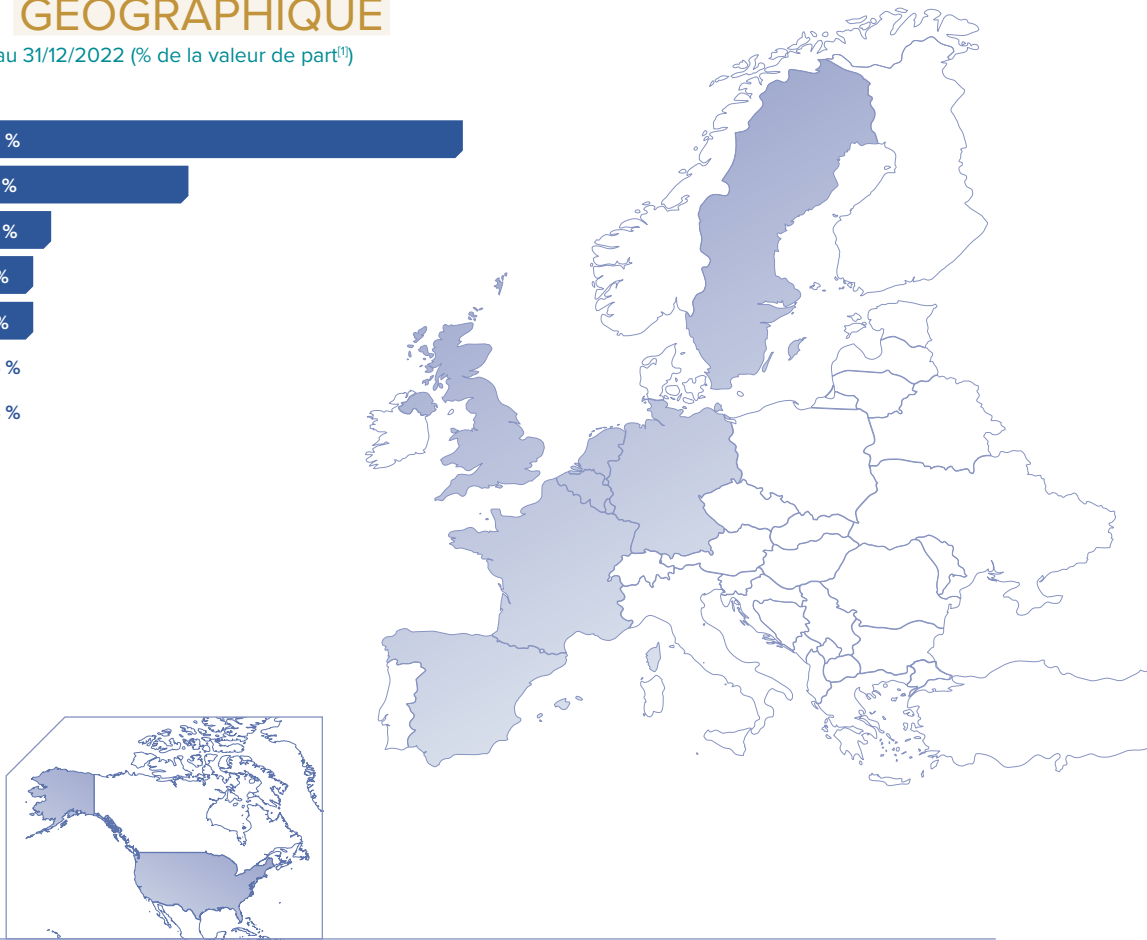
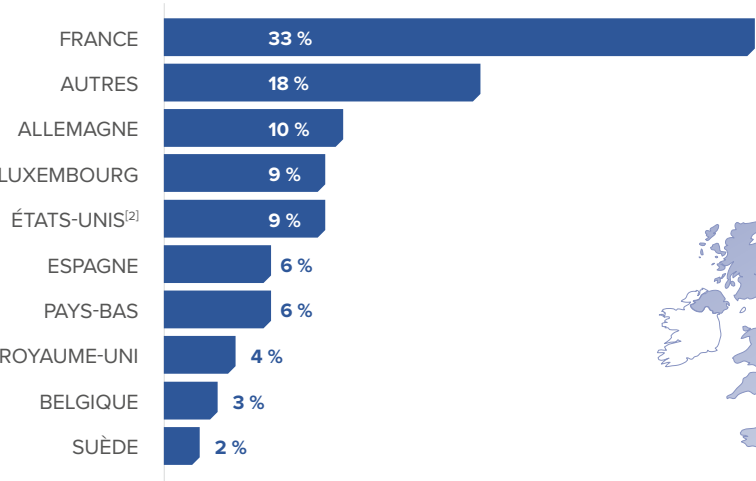


LES ENTREPRISES FINANCIÉES

PAR CORUM BUTLER
ENTREPRISES 2029

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

des obligations sélectionnées au 31/12/2022 (% de la valeur de part^[1])



LES CHIFFRES CLÉS EN UN COUP D'ŒIL

Au 31 décembre 2022



93

ENTREPRISES
SÉLECTIONNÉES



B+

NOTATION MOYENNE
DES OBLIGATIONS^[1]



11,5 M€

ÉPARGNE
GÉRÉE



RÉPARTITION SECTORIELLE

des obligations sélectionnées au 31/12/2022 (% de la valeur de part^[1])



32 %

INDUSTRIE



16 %

SERVICES



10 %

MÉDIAS



9 %

SANTÉ



9 %

BIENS DE
CONSOMMATION



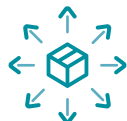
9 %

TOURISME
ET LOISIRS



8 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS



7 %

EMBALLAGES

[1] Les instruments dits « de couverture » utilisés pour limiter les fluctuations à la baisse ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique, la répartition sectorielle et la notation moyenne du portefeuille.

[2] CORUM Butler Entreprises 2029 peut comporter une part d'investissement en dehors de la zone euro, avec des entreprises (par exemple américaines) qui trouvent, sur cet univers du haut rendement européen, une source de financement pour leurs filiales européennes.

LES EXEMPLES DE PROJETS D'ENTREPRISES FINANCÉS

Les obligations que nous vous présentons ne constituent pas un engagement des futurs investissements du produit. Elles ne préjugent pas non plus de ses futures performances. Les investissements sont réalisés dans les obligations émises par les entreprises. Certaines obligations européennes à haut rendement offrent un rendement potentiel inférieur à ceux présentés. Les chiffres présentés sont valables au 31/12/2022. Source Bloomberg.



Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

8,11 %

Remboursement de l'emprunt : 03/2026

Soutien de la croissance

THOM GROUP - HISTOIRE D'OR

Les bijoux accessibles pour tous

Le montant prêté permet notamment à THOM Group d'accompagner sa transformation et de maintenir la croissance soutenue de l'entreprise.

En moins de 40 ans, THOM Group est devenu le leader européen de la bijouterie en proposant des gammes de produits accessibles. Grâce à des marques fortes, l'entreprise connaît une forte croissance depuis sa création. Elle compte désormais 8 enseignes européennes dont Histoire d'Or, Marc Orian et Trésor. Avec 1100 magasins et 6 sites de commerce en ligne, THOM Group s'appuie sur plus de 4700 employés qui travaillent au quotidien pour offrir une expérience unique à leurs clients.

La performance de CORUM Butler Entreprises 2029 correspond au rendement des obligations sélectionnées réduit des frais et des éventuels défauts de paiement d'entreprises.



LOXAM

La location de matériel pour les professionnels

Le montant prêté permet notamment à Loxam de répondre à ses objectifs de développement pour conserver son positionnement sur le marché mondial.

Pionnier dans son domaine, le groupe Loxam s'efforce d'innover pour répondre aux enjeux des professionnels de la construction. Comptant plus de 1100 agences et plus de 11050 collaborateurs dans 30 pays, il se positionne désormais comme le 4^e acteur mondial. Il permet notamment la mise à disposition de petit outillage, de matériel spécialisé ou encore de véhicules. Loxam complète sa gamme avec un ensemble de services pour répondre aux attentes de tous les artisans.

Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

8,99 %

Remboursement de l'emprunt : 04/2027

Développement économique



LOTTOMATICA - GAMENET

Le leader italien du jeu

Le montant prêté permet notamment à Lottomatica de continuer ses investissements et de renforcer sa position de référence dans le domaine du jeu européen.

Lottomatica (anciennement Gamenet) est le leader italien sur le marché des jeux (casinos et jeux en ligne) et des paris sportifs. Le Groupe cherche notamment à proposer une offre complète, ludique et sécurisée à ses joueurs. Il peut compter sur plus de 2500 employés pour gérer 1400 salles de jeux et 3100 lieux de paris sportifs. Lottomatica poursuit son développement en investissant dans l'innovation, le digital et la technologie.

Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

8,71 %

Remboursement de l'emprunt : 09/2027

Nouvelles acquisitions



BESTSECRET

La mode en ligne exclusivement sur invitation

Le montant prêté permet notamment à BestSecret de financer son développement et d'accompagner la croissance de son activité en Europe.

BestSecret est l'un des acteurs majeurs du e-commerce dédié aux vêtements, chaussures et accessoires de mode. L'entreprise commercialise plus de 5 millions d'articles de 3000 grandes marques de prêt-à-porter aux membres de sa communauté. Pour accéder aux 500 nouveaux produits mis en ligne chaque jour, les acheteurs doivent préalablement être recommandés par des proches qui reçoivent en contrepartie des offres exclusives.

Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

9,98 %

Remboursement de l'emprunt : 07/2027

Soutien du développement



Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

4,74 %

Remboursement de l'emprunt : 05/2027



Optimisation des services

ELIS

La gamme de services responsables et de qualité

Le montant prêté permet notamment à Elis d'optimiser sa gestion des coûts pour poursuivre sa politique d'investissement.

Fort d'une expertise éprouvée depuis plus d'un siècle, Elis offre des solutions de location et d'entretien de textile, de bien-être et d'équipements d'hygiène. Avec des services sur mesure, ce groupe familial propose ainsi une grande diversité de métiers (restauration, hôtellerie, santé, industrie...), grâce à 52 000 collaborateurs dans 29 pays. Elis cherche à optimiser sa politique de coûts afin d'investir dans des solutions en adéquation avec les attentes de ses 400 000 clients.



HUHTAMAKI

Le choix des emballages responsables

Le montant prêté permet notamment à Huhtamaki de développer sa compétitivité et d'intégrer les enjeux de responsabilité dans l'ensemble de ses actions.

Avec un siège social situé en Finlande et un savoir-faire inspiré de la culture nordique, Huhtamaki innove et propose depuis plus de 100 ans des emballages intelligents dans 38 pays. 19 600 employés travaillent ainsi pour proposer des solutions toujours plus en phase avec les enjeux écologiques, au service des plus grands acteurs agroalimentaires et de la restauration (Nestlé, Unilever, Coca-Cola, McDonald's, Starbucks, Metro...).

Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

4,76 %

Remboursement de l'emprunt : 03/2026



Innovation



Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

10,22 %

Remboursement de l'emprunt : 11/2027



Développement économique

BURGER KING

La chaîne de restauration rapide en croissance

Le montant prêté permet notamment à Burger King de poursuivre ses investissements dans les actions de communication et sur les services digitaux.

Burger King est la seconde chaîne de restauration rapide en France. Avec une part de marché qui a doublé dans l'Hexagone (de 7 à 15 %), l'entreprise continue son développement grâce, notamment, à des actions de communication innovantes et différenciantes. Burger King cherche également à renforcer sa position parmi les leaders du marché en soutenant ses efforts sur les commandes en ligne et sur la gamme de services digitaux proposés.



NETFLIX

La plateforme de référence pour les films et les séries

Le montant prêté permet notamment à Netflix de développer de nouveaux contenus et d'étoffer son catalogue de films et de séries.

Netflix est la première plateforme de diffusion de vidéos à la demande avec plus de 200 millions d'abonnements payants dans presque 200 pays. Avec un catalogue de contenus très varié, les abonnés peuvent visionner films, séries et documentaires à tout moment et en illimité. Fort de nombreux succès internationaux (La Casa de Papel, Squid Game, Stranger Things...), Netflix cherche à produire et à acheter de nouveaux contenus pour se différencier sur un marché très concurrentiel.

Rendement espéré à l'achat de l'obligation :

4,98 %

Remboursement de l'emprunt : 11/2029



Nouvelles acquisitions

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

“

CORUM Butler Entreprises 2029
vous permet de comprendre l'usage
qui est fait de votre argent. ”



DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

ACTION C (PART EN CAPITALISATION)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce produit et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Butler Entreprises 2029,
un Compartiment de la SICAV CORUM Entreprises
Code ISIN Action C : FR0013344942
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

Objectifs et politique d'investissement

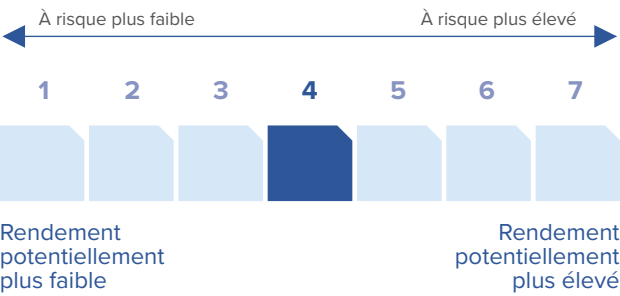
- En tant que nourricier, le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier, à savoir : l'objectif de gestion de l'OPCVM maître « CORUM Butler Entreprises Fund » est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés comme spéculatifs.
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne, sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2029.
- Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées

sur des marchés organisés, des titres d'État, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créance.

- Le portefeuille du Compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créance par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc.) et en raison de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.
- CORUM Butler Entreprises 2029 est un Compartiment nourricier de la SICAV CORUM Entreprises de droit français ayant pour OPCVM maître le Compartiment « CORUM Butler Entreprises Fund » de l'ICAV de droit irlandais « CORUM Butler UCITS ICAV ».
- Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du Compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.

- Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même Jour Ouvré que celui de l'OPCVM maître, chaque Jour Ouvré du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été clôturée par anticipation sur décision de la Société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 7 ans à partir de la date de modification du Compartiment.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés comme spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas « sans risque ».

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du Compartiment nourricier. Le Compartiment peut être soumis notamment à des risques de crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré à gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

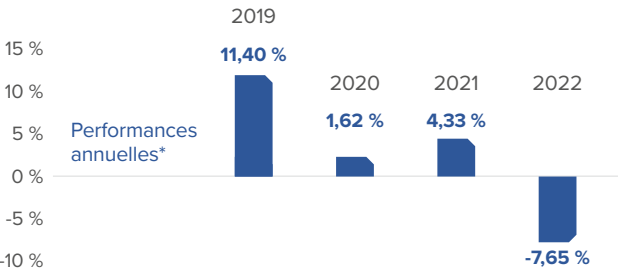
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,00 % TTC maximum*

* Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais de CORUM Butler Entreprises au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029 ou www.corumbutler.com. La performance du Compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

Performances passées



* La performance est calculée dividendes inclus, nette de tous frais.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité depuis le 26/10/2022 du fait de changements importants dans la politique d'investissement du Compartiment, avec notamment un allongement de sa date de fermeture.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029, anciennement nommé CORUM Eco, a été créé le 07/08/2018. Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK - Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler - 75008 Paris, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site internet du Compartiment concerné : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centrale d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : www.corumbutler.com.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet du distributeur CORUM AM : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029.
- Fiscalité : le fait que le Compartiment maître n'est pas établi dans le même État membre peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au Compartiment nourricier CORUM Butler Entreprises 2029. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.corumbutler.com. Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à cbam@corum-am.com.
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/04/2023.

CORUM Butler Entreprises 2029 a été agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 07/08/2018, RCS Paris 842 466 328.

CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréée en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France.



DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

ACTION D (PART EN DISTRIBUTION)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce produit et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Butler Entreprises 2029,
un Compartiment de la SICAV CORUM Entreprises
Code ISIN Action D : FR0013346806
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

Objectifs et politique d'investissement

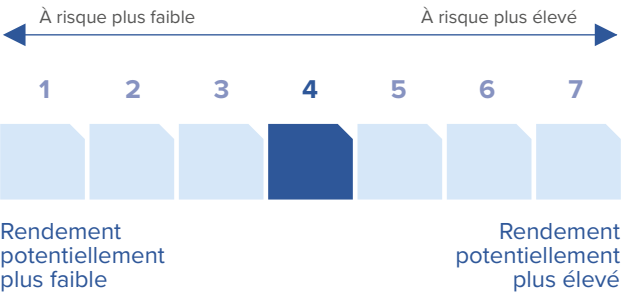
- En tant que nourricier, le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier, à savoir : l'objectif de gestion de l'OPCVM maître « CORUM Butler Entreprises Fund » est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises européennes notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés comme spéculatifs.
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne, sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2029.
- Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur

des marchés organisés, des titres d'État, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créance.

- Le portefeuille du Compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créance notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créance par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc.) et en raison de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.
- CORUM Butler Entreprises 2029 est un Compartiment nourricier de la SICAV CORUM ENTREPRISES de droit français ayant pour OPCVM maître le Compartiment « CORUM Butler Entreprises Fund » de l'ICAV de droit irlandais « CORUM Butler UCITS ICAV ».
- Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du Compartiment maître CORUM Butler Entreprises Fund et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.

- Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même Jour Ouvré que celui de l'OPCVM maître, chaque Jour Ouvré du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque Jour de Transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été clôturée par anticipation sur décision de la Société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 7 ans à partir de la date de modification du Compartiment.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créance ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés comme spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas « sans risque ».

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du Compartiment nourricier. Le Compartiment peut être soumis notamment à des risques de crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré à gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

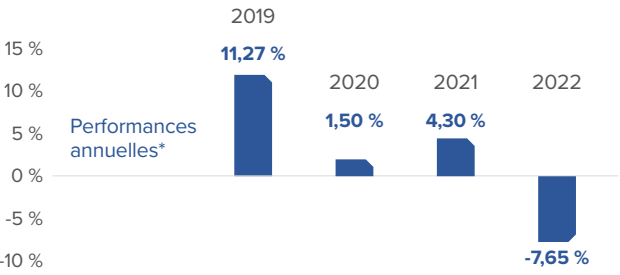
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,00 % TTC maximum*

* Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais de CORUM Butler Entreprises au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029 ou www.corumbutler.com. La performance du Compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

Performances passées



* La performance est calculée dividendes inclus, nette de tous frais.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité depuis le 26/10/2022 du fait de changements importants dans la politique d'investissement du Compartiment, avec notamment un allongement de sa date de fermeture.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029, anciennement nommé CORUM Eco, a été créé le 07/08/2018. Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK - Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler - 75008 Paris, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site internet du Compartiment concerné : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centrale d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : www.corumbutler.com.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet du distributeur CORUM AM : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029.
- Fiscalité : le fait que le Compartiment maître n'est pas établi dans le même État membre peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au Compartiment nourricier CORUM Butler Entreprises 2029. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.corumbutler.com. Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à cbam@corum-am.com.
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/04/2023.

CORUM Butler Entreprises 2029 a été agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 07/08/2018, RCS Paris 842 466 328. CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréée en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France.



RAPPORT 2022

DE CORUM

ENTREPRISES

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
DONT CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 EST UN COMPARTIMENT

CHANGEMENTS SUBSTANTIELS CONCERNANT CORUM ENTREPRISES

Les changements substantiels

Au regard d'un contexte 2022 particulier sur le marché européen des obligations à haut rendement, il a été décidé de faire évoluer certaines caractéristiques du produit CORUM Eco :

- le nouveau nom du produit géré par CORUM Butler Asset Management est « CORUM Butler Entreprises 2029 » ;
- la Société de gestion a décidé de prolonger la date de fermeture (ou « d'échéance ») du fonds obligataire de 2026 à 2029. Lancé en 2018, CORUM Eco avait une durée de placement recommandée de 5 à 8 ans. Pour CORUM Butler Entreprises 2029, il est désormais conseillé de conserver le placement jusqu'à la fermeture du produit ;
- ce changement de date de fermeture entraîne une hausse du niveau de risque lié à l'allongement de l'échéance du produit. La catégorie de risque de CORUM Butler Entreprises 2029 restera toutefois à 4 sur une échelle de 7 ;
- CORUM Butler Entreprises 2029 a pour objectif de réaliser une performance de 5 % annualisée et nette de frais jusqu'à sa fermeture, contre 4 % de performance annualisée sur CORUM Eco ;
- CORUM Butler Entreprises 2029 offre désormais la possibilité de racheter les parts de manière quotidienne (contrairement à CORUM Eco qui proposait deux dates de rachat par mois).

Les changements détaillés précédemment ont été validés par la Banque centrale d'Irlande en date du 26 octobre 2022. Ils sont intervenus le 15 janvier 2023 suite à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration, dont les membres sont tous des Administrateurs non exécutifs et ont une expertise appropriée en matière de gestion des risques et de rémunération,

est l'organe de direction de la Société et aura la responsabilité d'ensemble de la Politique. Le Conseil d'administration sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de la Politique, qui inclura les contributions fournies par les membres de la direction générale concernés, y compris des départements Conformité et Risques, ainsi que d'un conseiller juridique externe, le cas échéant.

Le Conseil d'administration réexaminera et approuvera la Politique de rémunération au minimum une fois par an ou plus fréquemment si nécessaire.

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration pourront percevoir une rémunération fixe conforme aux pratiques du secteur. En outre, les membres non exécutifs seront remboursés des frais pertinents associés à leur rôle conformément aux dispositions de la lettre de mission de chaque Administrateur.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

La liste des mandats au 31/12/2022

Noms des Administrateurs	Mandats et fonctions
Baptiste Bruneau	Administrateur et Président du Conseil d'administration de la SICAV CORUM Entreprises Membre du Directoire de CORUM Asset Management Membre du Directoire et Directeur général de CORUM L'Épargne
Frederic Noirot Nerin	Administrateur de CORUM Butler ICAV Administrateur de CORUM Butler Credit Strategy ICAV Administrateur de Butler Investment Managers Ltd Administrateur de Butler Management Ltd Administrateur de Butler CORUM Asia Pte Ltd
Pierre Vergnes	Administrateur de CORUM Butler ICAV

RAPPORT DE GESTION

L'objectif de CORUM Butler Entreprises 2029 (anciennement CORUM Eco) est de chercher à obtenir une performance à long terme en investissant dans des obligations émises, principalement, par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne.

Afin de profiter des opportunités offertes par le marché européen des obligations à haut rendement, il a été décidé de modifier certaines caractéristiques de CORUM Eco en 2022 : l'objectif de performance, la date de fermeture du produit, le nom... Le produit s'appelant désormais CORUM Butler Entreprises 2029.

Dans ce cadre, et compte tenu de la conjoncture du marché à la date d'émission du prospectus, l'objectif de performance nette et annualisée est de 5 %^[1] sur une période d'investissement allant jusqu'au 31 décembre 2029. Cet objectif ne constitue ni une garantie de résultat, ni une protection, et la Société de gestion peut réviser cet objectif ainsi que la date de clôture pour tenir compte de tout changement structurel intervenant dans l'économie.

Cet objectif de performance annualisée de 5 % a été défini sur la base d'une hypothèse de défaillance de paiement de 2 % des entreprises sélectionnées.

CORUM Butler Entreprises 2029 enregistre donc :

- une performance 2022^[2] de -7,65 % pour la part capitalisant les intérêts (« Part C ») ;
- une performance 2022^[2] de -7,65 % pour la part distribuant les intérêts (« Part D »).

En 2022, les associés ayant opté pour la distribution d'un dividende mensuel ont perçu 3,06 € par part^[3].

En 2023, la politique d'investissement de CORUM Butler Entreprises 2029 restera principalement orientée vers des entreprises de la zone géographique et économique européenne, sans aucune spécialisation particulière à l'égard d'un secteur d'activité ou d'un secteur industriel.

CORUM Entreprises est une SICAV (Société d'investissement à capital variable) à Compartiments. Le premier Compartiment de CORUM Entreprises est nommé CORUM Butler Entreprises 2029. Le terme « Entreprises » utilisé dans la dénomination « CORUM Butler Entreprises 2029 » fait référence aux entreprises dont les obligations sont sélectionnées. « 2029 » fait référence à la date de fermeture prévue du produit. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

[1] L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché par la Société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de performance.

[2] Évolution de la part du 31/12/2021 au 30/12/2022, nette de frais de gestion et de souscription (source : Groupe CORUM).

[3] Montant annuel brut distribué par part.

Commentaire des gérants de CORUM Butler Entreprises Fund

2022 a été une année particulièrement chahutée pour les obligations, avec une hausse considérable des taux d'intérêt due à une inflation historiquement élevée, combinée à un écartement significatif des « primes de risque », reflétant les anticipations de récession.

Dans cet environnement très difficile, les obligations à haut rendement ont enregistré leur plus faible performance depuis 2008 avec une perte de 9,4 % (indice IBOXXMJA), mais ont dépassé la catégorie « Investment Grade », composée d'obligations présentant un risque et un rendement potentiel moins important (indice ERO0 : -13,9 %).

Au cours de l'année, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur des entreprises qui avaient très bien résisté (Teva, Playtech, CAAB). À l'inverse, cette forte baisse des marchés a également été une source d'opportunités et nous avons ainsi acheté plusieurs obligations à des prix particulièrement bas tout au long de l'année : Altice, Contour Global, Almaviva, ZFF. Nous avons également eu quelques obligations à courte échéance qui ont été remboursées : Kraton, edreams, Wind Hellas, Refresco.

Après deux années records en matière de nouvelles émissions d'obligations, le marché « du neuf » a été très réduit en 2022 avec seulement 32 milliards d'euros émis (-79 % en comparaison à 2021). Nous avons néanmoins participé à plusieurs opérations comme La Liga, Faurecia, Tendam ou Lottomatica.

Au cours des deux derniers mois de 2022, le marché européen des obligations à haut rendement a fortement rebondi. Avec un rendement moyen de 7,73 % au 31 décembre pour le portefeuille d'entreprises sélectionnées, nous sommes donc confiants dans le potentiel de rebond de la performance en 2023.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres et performances présentés sont issus de Bloomberg. Les performances annuelles 2022 sont calculées du 31/12/2021 au 30/12/2022.

Principaux mouvements de l'exercice

Titres	Acquisitions	Cessions
CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18)	5 561 874 €	206 532 €

Réglementation SFDR

En sa qualité de fonds obligataire nourricier, la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de Taxonomie/SFDR figure dans le rapport de gestion du Compartiment maître.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de CORUM Butler Entreprises 2029 (€)

Au cours de l'exercice, CORUM Butler Entreprises 2029 n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Conventions réglementées

La SICAV n'a conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La SICAV détient uniquement des parts de CORUM Butler UCITS ICAV - CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) et des liquidités. Elle n'emploie donc pas de service d'intermédiaires ou de contreparties.

Frais d'intermédiation

La SICAV n'est pas sujette à des frais d'intermédiation.

Exercice des droits de vote

Chaque investisseur dispose du droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales de la SICAV au prorata du nombre d'actions détenues par l'investisseur.

Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CORUM Butler Entreprises 2029 étant classé dans la catégorie des produits « SFDR Article 8 », il doit répondre à un processus de sélection intégrant la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

CORUM Butler Entreprises 2029 contribue également à la valorisation des engagements ESG :

- o soutien et encouragement des changements positifs dans les entreprises sélectionnées ;
- o interactions avec la direction pour mieux comprendre les pratiques au sein de l'entreprise ;
- o mise de l'accent sur les aspects de gouvernance, de transparence d'objectifs environnementaux.

Information extra-financière (règlement disclosure et taxonomie)

Dans le cadre de son processus de sélection des entreprises, CORUM Butler Entreprises 2029 applique les filtres ci-dessous :

- o exclusion dites « normatives » : entreprises impliquées dans les armes controversées ou ne respectant pas le principe du Pacte mondial des Nations Unies ;

- o exclusion sectorielle : entreprises impliquées dans le charbon thermique (> 30 % des ventes), les produits du tabac, le divertissement pour adultes, l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, le cannabis récréatif (thérapeutique autorisé), les sables bitumineux, l'huile de palme, les prêts abusifs et la viande de baleine ;
- o exclusions des entreprises associées à des risques ESG « sévères » : entreprises ayant une notation ESG de très mauvaise qualité.

Méthode de calcul du risque global

CORUM Butler Entreprises 2029 utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de CORUM Butler Entreprises 2029 sur les contrats financiers.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant les dividendes potentiels sont soumis à abattement de 40 %.

Rémunérations

CORUM Butler UCITS ICAV
OPCVM V - Informations relatives aux rémunérations (non auditées)
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

La Société de gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des Lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers relatives à des politiques de rémunération répondant aux « Lignes directrices de rémunérations de l'ESMA ». Le Gestionnaire financier a également adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des Lignes directrices concernant la proportion de l'activité du Gestionnaire financier représentée par les Compartiments.

La politique de la Société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure où elle est appropriée à la taille globale de son activité, compte tenu de la nature, de l'étendue et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les Administrateurs de la Société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération prévue dans les Lignes directrices et ils sont convaincus que ce choix est compatible avec le profil de risque de la Société de gestion et des produits qu'elle gère. La politique de rémunération de la Société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le détail de ces rémunérations est présenté ci-dessous :
La rémunération versée par l'ICAV au Gestionnaire financier a été de zéro pour la période. Ceci s'explique par le fait que les frais courants de l'ICAV ont été supérieurs au plafond des frais courants. Ce plafond est fixé à un montant égal, en pourcentage de l'actif, à la commission de gestion.

La rémunération totale de l'ensemble du personnel de la Société de gestion (5 personnes) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 273 974 €, incluant la contribution aux frais d'assurance sociale (31 décembre 2021 : 406 528 €), dont 36 314 € de nature variable (31 décembre 2021 : 23 320 €). Le montant cumulé de la rémunération des cadres supérieurs et des membres du personnel de la Société de gestion dont l'activité a eu une incidence importante sur le profil de risque des Compartiments au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 256 070 € (31 décembre 2021 : 438 819 €), incluant la contribution aux frais d'assurance sociale, dont 44 628 € de nature variable (31 décembre 2021 : 118 056 €).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CORUM Entreprises Compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 (ex CORUM Eco) constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes,, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Autres informations

Le prospectus complet de CORUM Butler Entreprises 2029 et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur à l'adresse ci-dessous et également en ligne sur www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation.

Distributeur : CORUM ASSET MANAGEMENT

1 rue Euler - 75008 Paris

E-mail : corum@corum.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives
au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des
personnes constituant le gouvernement
d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire
aux comptes relatives à l'audit
des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes, exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 mars 2023
KPMG S.A.
NICOLAS DUVAL-ARNOULD
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes, de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation
de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées
par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 22 mars 2023
KPMG S.A.
NICOLAS DUVAL-ARNOULD
Associé



COMPTES ANNUELS

Bilan en € - Actif

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 967 583,90	9 028 583,18
OPC maître	7 967 583,90	9 028 583,18
Instruments financiers à terme	-	-
○ Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
○ Autres opérations	-	-
CRÉANCES	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	-	7 248,22
Liquidités	-	7 248,22
TOTAL DE L'ACTIF	7 967 583,90	9 035 831,40

Bilan en € - Passif

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 887 629,53	8 935 874,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées ^[1]	434,89	91,01
Report à nouveau ^[1]	384,20	57,07
Plus et moins-values nettes de l'exercice ^[1,2]	-16 896,00	6 833,71
Résultat de l'exercice ^[1,2]	72 321,56	92 974,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES^[3]	7 943 874,18	9 035 831,40
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
○ Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
○ Autres opérations	-	-
DETTES	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	23 709,72	-
Concours bancaires courants	23 709,72	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	7 967 583,90	9 035 831,40

[1] Y compris comptes de régularisation.
[2] Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.
[3] Montant représentatif de l'actif net.

Hors-bilan en €

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat en €

	30/12/2022	31/12/2021
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22,55	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	261 883,12	329 090,64
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	261 905,67	329 090,64
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	196,19	170,57
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	196,19	170,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	261 709,48	328 920,07
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	261 709,48	328 920,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 467,15	-1 544,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	185 920,77	234 401,17
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	72 321,56	92 974,65



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- o image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- o régularité, sincérité ;
- o prudence ;
- o permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers. Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ». Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration.

Engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors-bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit... Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus. Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du produit :

- o FR0013346806 - Action CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D : taux de frais maximum de 0,30 % TTC.
- o FR0013344942 - Action CORUM Butler Entreprises 2029 Actions C : taux de frais maximum de 0,30 % TTC.

Frais de gestion indirects : le taux appliqué sur la base de l'actif net respecte le taux maximum de 0,90 % TTC du prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les plus et moins-values

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CORUM Butler Entreprises 2029 Actions C	Capitalisation	Capitalisation
Action CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	Distribution	Distribution

Évolution de l'actif net en €

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 035 831,40	9 082 325,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-205 218,99	-197 402,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	473,01	8 281,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 976,75	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-576,00	-756,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-941081,72	51387,45
o Différence d'estimation exercice N	-590 572,83	350 508,89
o Différence d'estimation exercice N-1	-350 508,89	-299 121,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
o Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
o Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-4 365,48	-1896,46
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	261 709,48	328 920,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	-628,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-185 920,77	-234 401,17
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 943 874,18	9 035 831,40

Compléments d'information

Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Autres opérations		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors €)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances		-
TOTAL DES CRÉANCES		-
Dettes		-
TOTAL DES DETTES		-
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-

Capitaux propres

Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-1377,44658	-140 841,59
Solde net des souscriptions/rachats	-1377,44658	-140 841,59
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	21672,19369	-
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-720,46110	-64 377,40
Solde net des souscriptions/rachats	-720,46110	-64 377,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	61643,58702	-

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

Frais de gestion

	30/12/2022
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Garanties reçues par l'OPC	Néant
Autres engagements reçus et/ou donnés	Néant

Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			7 967 583,90
Instruments financiers à terme	IE00BFMCQR78	CORUM Butler Entreprises Fund EUR FEEDER DIS	7 967 583,90
TOTAL DES TITRES DU GROUPE			7 967 583,90

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	25/01/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 591,01	0,25	-	-
Acomptes	22/02/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	14 967,38	0,24	-	-
Acomptes	22/03/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 591,01	0,25	-	-
Acomptes	26/04/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 591,01	0,25	-	-
Acomptes	24/05/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 591,01	0,25	-	-
Acomptes	28/06/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 553,51	0,25	-	-
Acomptes	26/07/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 553,51	0,25	-	-
Acomptes	23/08/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 553,51	0,25	-	-
Acomptes	27/09/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 553,51	0,25	-	-
Acomptes	25/10/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 553,51	0,25	-	-
Acomptes	22/11/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 410,90	0,25	-	-
Acomptes	29/12/2022	CORUM Butler Entreprises 2029 Actions D	15 410,90	0,25	-	-
TOTAL ACOMPTES			185 920,77	2,99	-	-

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
Report à nouveau	384,20	57,07
Résultat	72 321,56	92 974,65
TOTAL	72 705,76	93 031,72
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	72 220,07	92 643,04
TOTAL	72 220,07	92 643,04
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	485,69	388,68
Capitalisation	-	-
TOTAL	485,69	388,68

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	434,89	91,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 896,00	7 461,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	628,20
TOTAL	-16 461,11	6 924,72
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 785,04	2 119,28
TOTAL	-4 785,04	2 119,28
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D		
Affectation	-	-
Distribution	-	4 365,48
Report à nouveau de l'exercice	-	439,96
Capitalisation	-11 676,07	-
TOTAL	-11 676,07	4 805,44
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTS OUVRANT DROIT À DISTRIBUTION		
Nombre de parts	61 643,58702	62 364,04812
Distribution unitaire	0,00	0,07



Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
ACTIF NET GLOBAL EN €	5 007 401,16	9 383 370,70	9 082 325,92	9 035 831,40	7 943 874,18
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C EN €					
Actif net	1 502 576,02	2 849 353,05	2 565 331,48	2 607 827,72	2 264 159,03
Nombre de titres	15 679,38873	26 673,95294	23 658,24592	23 049,64027	21 672,19369
Valeur liquidative unitaire	95,83	106,82	108,43	113,13	104,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	0,05	0,09	-0,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,90	3,80	1,04	4,01	3,33
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D EN €					
Actif net	3 504 825,14	6 534 017,65	6 516 994,44	6 428 003,68	5 679 715,15
Nombre de titres	36 572,86824	63 627,98570	63 616,60263	62 364,04812	61 643,58702
Valeur liquidative unitaire	95,83	102,69	102,44	103,07	92,13
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,05	0,08	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,18
Distribution unitaire sur résultat	0,90	3,75	1,00	3,73	2,99
Crédit d'impôt unitaire	-	-	-	-	-

Inventaire détaillé des instruments financiers en €

Désignation des valeurs	Qté nbre ou nominal	Valeur actuelle	% actif net
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	-	-
OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	-	-
IRLANDE	-	-	-
CORUM Butler Entreprises Fund EUR FEEDER DIS	86 338,9621	7 967 583,90	100,30
TOTAL IRLANDE	-	7 967 583,90	100,30
TOTAL OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	7 967 583,90	100,30
TOTAL ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	7 967 583,90	100,30
COMPTES FINANCIERS	-	-23 709,72	-0,30
ACTIF NET	-	7 943 874,18	100,00

CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS D	61 643,58702	-	92,13
CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ACTIONS C	21 672,19369	-	104,47

ÉTATS FINANCIERS DE CORUM BUTLER UCITS ICAV

UN VÉHICULE IRLANDAIS DE GESTION COLLECTIVE D'ACTIFS
À CAPITAL VARIABLE À COMPARTIMENTS MULTIPLES ET AVEC
SÉPARATION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES COMPARTIMENTS.

États financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 N° d'enregistrement C176706

Administrateurs

- Frederic Noirot Nerin (résident britannique)^[1]
- Raymond O'Neill (résident irlandais)^[2]
- Jonathan Wasserman (résident français)^[1] (démission le 1^{er} février 2022)
- Pierre Vergnes (résident français)^[2]
- Delphine Godo (résidente irlandaise)^[1] (démission le 30 juin 2022)
- David McGlynn (nommé le 1^{er} juillet 2022)

Agent administratif

CACEIS Ireland Limited
Bloodstone Building
Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Distributeur

CORUM Asset Management SAS
1 rue Euler
Paris, 75008
France

Commissaire aux comptes indépendant

KPMG
1 Harbourmaster Place
International Financial Services Centre
Dublin 1
Irlande

Conseillers juridiques

Walkers Ireland LLP
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

Gestionnaire financier

Butler Investment Managers Limited
50 Marshall Street
3^e étage
London, W1F 9BQ
Royaume-Uni

Siège social

The Exchange
Georges Dock
Irlande
5^e étage
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

Société de gestion

CORUM Butler Asset Management Limited
2-4 Ely Place
Dublin 2
Irlande

Dépositaire

CACEIS Bank, Ireland Branch
One Custom House Plaza
International Financial Services Centre
Dublin 1
Irlande

Secrétaire

Walkers Ireland LLP
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

^[1] Administrateur non exécutif.
^[2] Administrateur non exécutif indépendant.

Rapport des Administrateurs
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Administrateurs présentent leur rapport et les États financiers de CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sauf mention contraire, les termes définis auront la même signification dans les présentes que dans le Prospectus de l'ICAV.

Rapport d'activité, activités principales et changements significatifs au cours de l'exercice

L'ICAV est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le « Règlement OPCVM ») et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (Section 51(1)) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) Regulations 2019, et leurs modifications (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund jusqu'au 26 octobre 2022), qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS Fund, qui a été lancé le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG Fund, qui a été lancé le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les « Compartiments »).

CORUM Butler Asset Management Limited agit en qualité de Société de gestion (la « Société de gestion »). Butler Investment Managers Limited agit en qualité de Gestionnaire financier (le « Gestionnaire financier ») de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

L'activité de l'ICAV est examinée en détail dans le Rapport du Gestionnaire financier.

Principaux risques et incertitudes

Les investissements dans les Compartiments de l'ICAV comportent un certain niveau de risque, dont, entre autres, le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de variation des cours du marché), le risque de crédit et le risque de liquidité découlant

des instruments financiers détenus. Les Compartiments de l'ICAV peuvent avoir recours à des produits dérivés et à d'autres instruments dans le cadre de leurs activités de gestion des risques et à des fins de négociation.

Des informations complémentaires sur ces risques figurent à la note 8 de ces États financiers.

Évolution future de l'activité de l'ICAV

L'ICAV continuera à poursuivre ses objectifs d'investissement tels que définis dans les compléments correspondants de chaque Compartiment.

Résultats

Les résultats de l'exercice sont présentés en pages 47 à 65 des États financiers.

Distributions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des dividendes de 283 376 EUR (31 décembre 2021 : 329 091 EUR) ont été versés au titre de la Catégorie d'Actions EUR Feeder Distributing du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund).

Administrateurs

- Les Administrateurs suivants ont exercé des fonctions au cours de l'exercice :
- Frederic Noirot Nerin
 - Raymond O'Neill
 - Jonathan Wasserman (démission le 1^{er} février 2022)
 - Pierre Vergnes
 - Delphine Godo (démission le 30 juin 2022)
 - David McGlynn (nommé le 1^{er} juillet 2022)

Intérêts des Administrateurs et du Secrétaire

Le détail des intérêts des Administrateurs et du Secrétaire est présenté dans la note 10 des États financiers.

Transactions avec des parties liées

Les Administrateurs sont convaincus que : (i) des dispositions attestées par des procédures écrites existent pour s'assurer que les obligations énoncées dans le Règlement 43 (1) des Règlements sur les OPCVM de la Banque centrale sont appliquées à toutes les transactions avec des parties liées et (ii) les transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice étaient conformes aux exigences énoncées dans ledit règlement.

État de la gouvernance de l'entreprise

L'ICAV est soumise aux exigences de l'*Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015* (l'« ICAV Act ») et 2021, du Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 et de la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in*

Transferable Securities) Regulation 2019 (collectivement la « Réglementation OPCVM »). L'ICAV est soumise aux pratiques de gouvernance d'entreprise imposées par :

- (i) l'*ICAV Act*, qui peut être obtenu sur le site de l'Irish Statute Book à l'adresse www.irishstatutebook.ie et peut être consulté au siège social de l'ICAV ;
- (ii) les Statuts de l'ICAV (les « Statuts »), qui peuvent être obtenus auprès du Bureau d'enregistrement des ICAV en Irlande et peuvent être consultés au siège social de l'ICAV ;
- (iii) la Banque centrale dans ses « *Central Bank UCITS Regulations and Guidance Notes* » qui sont consultables sur le site internet de la Banque centrale : <http://www.centralbank.ie>.

Outre ce qui précède, l'ICAV a adopté le Code de Gouvernance d'Entreprise des fonds irlandais pour les organismes de placement collectif et les sociétés de gestion (le « Code IF »). Les Administrateurs ont mis en place un cadre de gouvernance d'entreprise qu'ils estiment adapté à une société d'investissement à capital variable et qui permet à l'ICAV de se conformer volontairement aux exigences du Code IF, qui énonce les principes de bonne gouvernance et un code de bonnes pratiques.

Bonne tenue des comptes

Pour garantir la bonne tenue des livres de compte conformément à l'*ICAV Act*, l'ICAV a eu recours à un prestataire de services, CACEIS Ireland Limited (l'« Agent administratif »). Les registres comptables sont situés dans les bureaux de l'Agent administratif comme stipulé en page 43.

Commissaire aux comptes indépendant

KPMG a fait part, conformément à l'article 125 de l'*ICAV Act*, de sa volonté de poursuivre son mandat.

Société assurant le contrôle ultime

Au 31 décembre 2022, CORUM Entreprises SICAV (anciennement CORUM Eco SICAV Fund) détenait 58,80 % (31 décembre 2021 : 99,84 %) des participations du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund).

Russie/Ukraine

Le Conseil d'administration continue de suivre l'évolution de la crise entre l'Ukraine et la Russie. Les Compartiments n'ont pas d'exposition dans des entreprises impactées par ce conflit. L'ICAV ne comporte pas de titres émis par des entreprises russes ou ukrainiennes.

Le Conseil d'administration continue de suivre la situation de près et a mis en place des mesures pour préserver sa capacité d'action et de réaction sur l'ICAV et sur chaque Compartiment.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Il appartient aux Administrateurs d'établir le Rapport des Administrateurs et les États financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'*Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015 et 2021* impose aux Administrateurs de préparer des États financiers pour chaque exercice financier. Conformément à cette loi, ils ont choisi d'établir leurs comptes conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et au droit applicable.

Les États financiers sont tenus de donner une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière de l'ICAV au terme de l'exercice comptable, ainsi que de la variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV au cours de l'exercice comptable. Lors de la préparation de ces États financiers, les Administrateurs doivent :

- sélectionner les méthodes comptables adéquates, puis les appliquer de manière cohérente ;
- émettre des jugements et effectuer des estimations raisonnables et prudentes ;
- indiquer si elles ont été établies conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- évaluer la capacité de l'ICAV à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les éléments relatifs à la continuité de l'exploitation ; et
- utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation pour la comptabilité, à moins qu'ils n'aient l'intention soit de liquider l'ICAV ou de cesser les activités, ou en l'absence d'autre solution réaliste que de le faire.

Les Administrateurs sont responsables de la tenue de registres comptables adéquats qui communiquent avec une précision raisonnable à tout moment l'actif, le passif, la situation financière et l'augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV et leur permettent de s'assurer que les États financiers sont conformes à l'*Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015 et 2021* et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) Regulations 2019. Il leur appartient également de prendre les dispositions nécessaires pour préserver les actifs de l'ICAV. À cet égard, ils ont confié les actifs de l'ICAV à un Dépositaire qui en assumera la conservation. Ils sont responsables des contrôles internes qu'ils estiment nécessaires afin de permettre l'établissement d'États financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et de prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités. Les Administrateurs sont également tenus d'établir un Rapport des Administrateurs conforme aux exigences de l'*Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015 et 2021*.

Pour le compte des Administrateurs,

RAYMOND O'NEILL DAVID MCGLYNN
7 mars 2023

Rapport du gestionnaire financier
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

CORUM Butler Entreprises Fund
(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund)

2022 a été une année particulièrement chahutée pour les obligations, avec une hausse considérable des taux d'intérêt due à une inflation historiquement élevée, combinée à un écartement significatif des « primes de risque », reflétant les anticipations de récession.

Dans cet environnement très difficile, le marché européen des obligations à haut rendement a enregistré sa plus faible performance depuis 2008 avec une perte de 9,4 % (indice IBOXXMJA), mais a dépassé la catégorie « Investment Grade », composée d'obligations présentant un risque et un rendement potentiel moins important (indice ER00 : -13,9 %) et les obligations d'État (indice EZAS : -18,3 %).

Au cours de l'année, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur des entreprises qui avaient très bien résisté (Teva, Playtech, CAAB). À l'inverse, cette forte baisse des marchés a également été une source d'opportunités et nous avons ainsi acheté plusieurs obligations à des prix particulièrement bas tout au long de l'année : Altice, Contour Global, Almaviva, ZFF. Nous avons également eu quelques obligations à courte échéance qui ont été remboursées : Kraton, eDreams, Wind Hellas, Refresco.

Après deux années records en matière de nouvelles émissions d'obligations, le marché primaire a été très réduit en 2022 avec seulement 32 milliards d'euros émis (-79 % en comparaison à 2021). Nous avons néanmoins participé à plusieurs opérations comme La Liga, Faurecia, Tendam ou Lottomatica.

Au cours des deux derniers mois de 2022, le marché européen des obligations à haut rendement a fortement rebondi. Avec un rendement de 7,73 % au 31 décembre pour le portefeuille d'entreprises sélectionnées, nous sommes donc confiants dans le potentiel de rebond de la performance en 2023.

Butler Investment Managers Limited
16 janvier 2023

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Les chiffres et performances présentés sont issus de Bloomberg.
Les performances annuelles 2022 sont calculées du 31/12/2021 au 30/12/2022.

Rapport du dépositaire
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Nous, CACEIS Bank, Ireland Branch, nommés Dépositaire de CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») transmettons le présent rapport exclusivement aux Actionnaires de l'ICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ce rapport est fourni conformément au Règlement sur les OPCVM – Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (S.I. 352 de 2011) qui a transposé la Directive 2009/65/UE en droit irlandais (le « Règlement »). Nous déclinons toute responsabilité, dans la transmission de ce rapport, concernant toute autre finalité ou envers toute autre personne à laquelle ce rapport est communiqué.

Conformément à notre obligation de Dépositaire prévue par le Règlement, nous avons examiné la gestion de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et nous établissons notre rapport à ce sujet à l'attention des Actionnaires de l'ICAV.

Nous estimons qu'au cours de l'année, l'ICAV a été, dans l'ensemble, gérée :
○ conformément aux limitations imposées aux pouvoirs d'investissement et d'emprunt de l'ICAV par les statuts et par le Règlement ; et
○ conformément aux dispositions des statuts et du Règlement.

CACEIS Bank, Ireland Branch
7 mars 2023

État de la situation financière au 31 décembre 2022

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
ACTIF			
Actifs financiers par compte de résultat			
○ Obligations d'État	2,5	997 741	-
○ ETF	2,5	-	410 600
○ Titres obligataires	2,5	10 197 158	8 498 955
○ Produits dérivés	2,5	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1799 424	61 682
Souscriptions à recevoir	-	1531 994	17 287
Remise à recevoir liée à la gestion des placements	6	122 899	119 150
Intérêts à recevoir sur actifs financiers par compte de résultat	-	138 174	103 763
Dividendes à recevoir	-	-	3 067
Autres actifs	-	19 232	2 384
TOTAL DE L'ACTIF		14 806 622	9 216 888
PASSIF			
Passifs financiers par compte de résultat			
○ Produits dérivés	5	-	-
Montant à payer pour les titres achetés	-	925 662	-
Montant à payer pour les rachats	-	39 361	-
Distribution à payer	-	21 493	-
Compte débiteur	-	-	-
Frais de performance	6	-	-
Commissions de gestion à payer	6	97 468	65 666
Commissions de la société de gestion à payer	6	5 000	5 000
Frais d'administration à payer	6	3 139	6 189
Frais juridiques à payer	-	10 28	710
Frais de dépositaire à payer	6	4 968	3154
Frais d'agent de transfert à payer	-	292	492
Honoraires d'audit à payer	-	5 528	6 717
Frais d'établissement	-	-	-
Honoraires de consultants à payer	-	2 099	9 999
Frais de souscription à payer	-	236 453	-
Autres dettes	-	6 783	2 159
TOTAL DU PASSIF	-	1 349 274	100 086
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES	-	13 457 348	9 116 802

Le compartiment CORUM Eco 18 Fund a été renommé CORUM Butler Entreprises Fund le 26 octobre 2022.
Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des États financiers.

Pour le compte des Administrateurs,
RAYMOND O'NEILL DAVID MCGLYNN
7 mars 2023

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
PRODUITS			
Produits de dividendes	2	5 121	17 472
Produits d'intérêts sur actifs financiers par compte de résultat	2	440 572	449 387
Remboursement des frais du Compartiment par le gérant financier	6	231 349	193 371
Autres produits	-	875	-
TOTAL DES PRODUITS	-	677 917	660 230
CHARGES			
Commissions de gestion	6	112 365	110 429
Commissions de la Société de gestion	6	60 000	60 000
Frais d'administration	6	37 713	37 026
Frais de dépositaire	6	20 310	20 322
Jetons de présence	7	8 333	8 542
Frais juridiques	-	33 830	12 550
Droits d'agent de transfert	-	6 048	6 408
Honoraires d'audit	-	23 611	21 850
Frais de transaction	-	-	3 092
Honoraires de consultants à payer	-	1 226	9 000
Frais de performance	6	-	-
Autres frais et charges	-	30 523	27 901
TOTAL DES CHARGES	-	333 959	317 120
GAINS NETS SUR INVESTISSEMENTS	-	343 958	343 110
GAINS/PERTES NETS RÉALISÉS ET VARIATION DES MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR INVESTISSEMENTS	-	-	-
Pertes ou gains nets réalisés et variation des pertes non réalisées sur placements par compte de résultat	2	(1074 837)	50 197
Pertes ou gains nets réalisés sur les devises étrangères	-	-	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER			
Distributions	2	(283 376)	(329 091)
Charges d'intérêts	-	(541)	(867)
AUGMENTATION/DIMINUTION DE L'ACTIF NET IMPUTABLE AUX PORTEURS DE TITRES DE PARTICIPATION RACHETABLES RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	-	(1014 796)	63 349

Le compartiment CORUM Eco 18 Fund a été renommé CORUM Butler Entreprises Fund le 26 octobre 2022.
Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des États financiers.

État des variations de l'actif pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	Note	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
Actif net attribuable aux porteurs de titres participatifs rachetables à des fins de négociation en début d'exercice	-	9 116 802	9 163 621
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	-	(1014 796)	63 349
OPÉRATIONS SUR CAPITAL			
Titres participatifs émis	3	5 561 874	87 198
Titres participatifs rachetés	3	(206 532)	(197 366)
(Diminution)/augmentation nette de l'actif net résultant des opérations sur le capital	-	5 355 342	(110 168)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES EN FIN D'EXERCICE	11	13 457 348	9 116 802

Le compartiment CORUM Eco 18 Fund a été renommé CORUM Butler Entreprises Fund le 26 octobre 2022.
Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des États financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION		
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	(1014 796)	63 349
CORUM BUTLER ENTREPRISES FUND - 31 DÉCEMBRE 2022		
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs nettes et des charges cumulées	262 672	33 738
Augmentation/(diminution) des distributions à recevoir	21 493	-
Diminution/(augmentation) des intérêts à recevoir	(34 411)	13 633
(Augmentation) d'autres actifs	(13 781)	(5 451)
(Augmentation)/diminution des autres créances	(3 749)	(81 202)
Décassements liés aux acquisitions de titres	(7 380 704)	(3 240 911)
Produits de cession de titres	5 053 735	3 329 458
Variation nette des actifs et passifs financiers évalués par compte de résultat	967 287	56 445
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(2 142 254)	169 059
TRÉSORERIE NETTE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de titres participatifs	4 047 167	69 911
Versements liés au rachat de titres participatifs	(167 171)	(197 366)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	3 879 996	(127 455)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 737 742	41 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	61 682	20 078
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 799 424	61 682
LE FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT COMPREND :		
Intérêts reçus	406 161	463 020
Intérêts payés	541	867
Dividendes reçus	8 188	14 405
Dividendes payés	261 883	329 091

Le compartiment CORUM Eco 18 Fund a été renommé CORUM Butler Entreprises Fund le 26 octobre 2022.
Les notes figurant en pages 47 à 65 font partie intégrante des États financiers.

CORUM BUTLER UCITS ICAV

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

1. Organisation et structure

CORUM Butler UCITS ICAV (l'« ICAV ») est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréé le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au Règlement des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le « Règlement sur les OPCVM ») et à la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (Section 48(1)) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) Regulations 2015, et leurs modifications (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund), qui a été lancé le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS, qui a été lancé le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG, qui a été lancé le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les « Compartiments »).

CORUM Butler Asset Management agit en qualité de Société de gestion (la « Société de gestion ») de l'ICAV. Butler Investment Managers Limited agit en qualité de Gestionnaire financier (le « Gestionnaire financier ») de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

2. Principales normes comptables

(a) Base de préparation

Ces États financiers ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Pour l'ICAV, les éléments de comparaison pour l'année 2021 ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les États financiers de l'ICAV ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne (« UE ») et conformément aux chapitres de l'ICAV Act 2015 et 2021 qui se rapportent aux entités rentrant dans le cadre des IFRS et de la Loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (Section 51(1)) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) Regulations 2019 (le « Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale »).

Les États financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément au modèle de coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers (dont les instruments financiers dérivés) à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lors de la préparation de ces États financiers, la direction a fait des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables ainsi que les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges et des gains et pertes (note 8). Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. La révision des estimations est comptabilisée de manière prospective.

(b) Nouvelles normes et interprétations adoptées

L'ICAV a appliqué certaines normes et certains amendements qui sont applicables au titre des exercices débutant après le 1^{er} janvier 2022. Ces normes et amendements n'ont pas été anticipés et pris en compte lors de la préparation de ces États financiers. Aucun de ces éléments ne devrait avoir d'incidence sur les États financiers de l'ICAV.

(c) Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions ci-dessous et qu'il n'est pas comptabilisé à la Juste Valeur par le biais du Compte de Résultat (« JVCR ») :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique (« *business model* ») dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates prédéterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'ICAV intègre dans cette catégorie la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir valorisés par compte de résultat, les remises à recevoir du Gestionnaire financier, les intérêts à recevoir et les autres actifs.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVCR. Cela inclut tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, l'ICAV peut désigner irrévocablement un actif financier qui, par ailleurs, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti comme étant évalué à la JVCR si cela élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui apparaîtrait dans le cas contraire.

L'ICAV évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car cela reflète au mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les informations prises en compte sont les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et la mise en œuvre de ces politiques en pratique ;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de l'ICAV ;
- les risques qui affectent la performance du modèle économique (et les actifs financiers qu'il détient) ainsi que la manière dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'activité sont rémunérés – par exemple si le mode de rémunération est fondé sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels collectés ; et
- la fréquence, le volume et le *timing* des ventes d'actifs financiers au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les ventes à venir.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou qui sont sous gestion, dont la performance est estimée sur une base de juste valeur, sont évalués à la JVCR. Cette catégorie comprend les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les instruments dérivés.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVCR.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est également comptabilisé en compte de résultat.

L'ICAV inclut dans cette catégorie les autres dettes et les autres passifs.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

par le biais du compte de résultat

Un passif financier est comptabilisé à la JVCR s'il est classé comme étant détenu à des fins de négociation, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers en JVCR sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont reconnus dans l'état du résultat global.

Comptabilisation et décomptabilisation

L'ICAV comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et les ventes d'investissements sont comptabilisés le jour où la transaction a lieu.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque les risques et les avantages liés à la propriété ont tous été substantiellement transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

(d) Comptabilisation des charges et produits financiers

Intérêts

Les charges et les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts perçus au titre des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les intérêts provenant de titres obligataires.

Charges d'exploitation

Les Compartiments de l'ICAV sont tenus de payer leurs propres charges ainsi que la proportion des charges de l'ICAV qui leur sont imputables. Toutes les charges sont provisionnées quotidiennement, dans le cadre de la valorisation journalière de la valeur d'inventaire. Veuillez vous référer à la note 6 pour de plus amples informations sur les charges payées par chaque Compartiment.

Revenus des dividendes

Les dividendes sont crédités dans l'État du Résultat Global aux dates où les titres concernés sont classés dans la catégorie « hors dividende ». Les produits des dividendes sont présentés bruts de toute retenue à la source non récupérable, qui est présentée séparément dans l'État du Résultat Global, et nets de tout crédit d'impôt.

(e) Devise étrangère

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les États financiers des Compartiments sont évalués dans la devise de la zone économique principale dans laquelle il opère (la « monnaie fonctionnelle »). L'euro (« EUR ») est la monnaie fonctionnelle et de présentation des Compartiments de l'ICAV dans son ensemble.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture de chaque exercice/fin d'année. Les transactions réalisées durant l'exercice, y compris les achats et ventes de titres, les produits et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes des opérations sur devises étrangères sont inclus dans les gains et pertes latents et réalisés sur placements dans l'État du Résultat Global.

(f) Actions participatives remboursables

Toutes les actions participatives émises par les Compartiments confèrent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat en espèces à la valeur proportionnelle à la part des investisseurs dans l'actif net du Compartiment à la date de rachat. Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », ces instruments donnent lieu à un passif financier pour la valeur actuelle du montant de rachat.

(g) Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue ainsi que les autres placements à court terme sur un marché actif assortis d'échéances initiales de trois mois ou moins.

(h) Frais de transaction

Les frais de transaction correspondent aux coûts incrémen-
taux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou
à la cession d'actifs et de passifs financiers. Un coût incré-
mental correspond à un coût qui n'aurait pas été encouru si
le Compartiment de l'ICAV n'avait pas acquis, émis ou cédé
un instrument financier.

Les coûts de transaction sur l'achat et la vente de titres
à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés sont
inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement.
Les informations sur les coûts de transaction ne peuvent pas
être recueillies de manière pratique ou fiable car les coûts de
transaction sont intégrés dans le coût de ces investissements
et ne peuvent pas être vérifiés ou divulgués séparément.

(i) Plus ou moins-values réalisées et latentes
sur investissements

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de tran-
saction. Les gains et pertes réalisés sont calculés selon la
méthode du coût moyen. Les plus ou moins-values latentes
correspondent à la différence entre le prix coûtant d'un pla-
cement et la valeur de marché dudit placement à la date de
valorisation. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les
placements sont comptabilisés dans l'État du Résultat Global.

(j) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et les mon-
tants nets sont présentés dans l'État de la Situation Finan-
cière lorsque et seulement lorsque le Compartiment de
l'ICAV a légalement le droit de compenser les montants
et qu'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser
l'actif et de régler le passif simultanément.

(k) Contrats de change à terme *forward*

Les contrats de change à terme *forward* sont comptabilisés
au bilan à leur juste valeur. Les contrats de change à terme
forward conclus par le Compartiment de l'ICAV constituent
un engagement ferme d'achat ou de vente d'un actif ou
d'une devise sous-jacent(e) à une valeur et un moment spé-
cifié sur la base d'une quantité convenue ou faisant l'objet
d'un contrat. La plus ou moins-value latente est égale à la
différence entre la valeur du contrat au début et sa valeur
à la date de règlement/date de fin de période.

(l) Frais d'établissement

Les frais d'établissement de CORUM Butler Entreprises Fund
(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) ont été suppor-
tés par le Gestionnaire financier et ne sont pas refacturés
au Compartiment.

Aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de négo-
ciation et conformément au Prospectus de l'ICAV, les frais
préliminaires encourus lors de la création et de l'émission
initiale d'actions des Compartiments lorsqu'ils sont encourus
seront amortis. Toutefois, en application des normes IFRS,
ces frais doivent être amortis lorsqu'ils sont encourus et
les États financiers ont donc été ajustés en conséquence,
comme indiqué en note 14. Cela ne concerne que les États

financiers et n'a aucun impact sur la Valeur Nette d'Inventaire
de négociation des Compartiments. Cela est uniquement
applicable pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(m) Distributions aux détenteurs d'Actions
participatives remboursables
CORUM Butler Entreprises Fund
(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund)

Pour les Actions des Catégories EUR Feeder Distributing
et EUR Retail Distributing (chacune étant une « Catégorie
d'actions de distribution » et ensemble, les « Catégories d'ac-
tions de distribution »), les Administrateurs ont l'intention de
déclarer des dividendes, à leur entière discrétion, sur le re-
venu sous-jacent des Catégories d'actions de distribution à
la Date de distribution. Ces dividendes seront versés au plus
tard le quatorzième Jour ouvré suivant la Date de distribution
aux Actionnaires des Catégories d'actions de distribution,
(i) inscrits au registre des Actionnaires à la fermeture des
bureaux le Jour ouvré précédant immédiatement la Date de
distribution, et (ii) répondront à tout critère d'éligibilité pour
un versement de dividende imposé par les Administrateurs
lors de la déclaration d'un dividende à la Date de distribu-
tion. Par conséquent, les souscripteurs d'Actions émises à
ou après la Date de distribution n'auront pas droit à la dis-
tribution versée au titre de cette Date de distribution, mais
les Actionnaires demandant le rachat des Actions en circu-
lation avant la Date de distribution recevront la distribution
versée au titre de cette Date de distribution, si elle n'est pas
versée avant le rachat. Les Administrateurs se réservent le
droit d'augmenter ou de diminuer, à leur entière discrétion,
la fréquence des versements de dividendes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, 283 376 EUR
de dividendes ont été distribués au titre des Actions de
la Catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2021 :
329 091 EUR).

3. Opérations sur le capital social

Le capital social autorisé de l'ICAV est de 500 000 000 002
Actions sans valeur nominale divisées en 2 Actions de sous-
cription sans valeur nominale et 500 000 000 000 d'Actions
non classées sans valeur nominale.

L'ICAV émet des actions participatives ordinaires
(« Actions ») sans valeur nominale. Les Actionnaires sont
en droit de participer aux profits du Compartiment de l'ICAV
ou d'en recevoir les bénéfices et détiennent un droit de
vote aux assemblées générales.

Les Actions peuvent être émises lors de chaque « Jour de
négociation ». Pour le Compartiment CORUM Butler Entre-
prises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund),
le Jour de négociation désigne le jour ouvrable suivant,
lorsque le jour concerné n'est pas un jour ouvrable, ou tout
autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer et
notifier au préalable aux Actionnaires. Pour tous les com-
partiments, deux « Jours de négociation » par mois doivent
être instaurés à rythme régulier. Les actions émises dans

le Compartiment ou la catégorie se présentent sous forme
nominative et libellées dans la devise de référence spéci-
fiée dans le Supplément correspondant au Compartiment
ou dans une devise attribuable à la catégorie en question.

Les actions participatives remboursables constituent en
substance un passif des Compartiments vis-à-vis des
Actionnaires selon IAS 32, car elles peuvent être rachetées
au gré de l'actionnaire.

Opérations sur le capital social pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	Solde d'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Solde en fin d'exercice
CORUM BUTLER ENTREPRISES FUND 31 DÉCEMBRE 2022				
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	87 519	735	(2 282)	85 972
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	769	-	-	769
Action « Pooled accumulating »	-	10 000	-	10 000
Action de capitalisation	-	45 258	-	45 258
CORUM ECO 18 UCITS FUND 31 DÉCEMBRE 2021				
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	88 584	842	1 907	87 519
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	769	-	-	769

Tout actionnaire (avec les droits de vote appropriés) présent
en personne ou par procuration a droit à une voix. Chaque
Actionnaire doit satisfaire aux exigences de souscription
initiale et ultérieure applicables à la Catégorie concernée.
Les Administrateurs se réservent le droit de faire une dis-
tinction entre les Actionnaires et de renoncer ou réduire les
souscriptions initiales et ultérieures pour certains investisseurs.

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs
Actions dès lors et à compter de tout Jour de négociation.
Les Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire
par Action de cette Catégorie (en tenant compte du droit
anti-dilution, le cas échéant), calculée à chaque, ou pour
chaque, Jour de négociation Les Actionnaires recevront,
pour tous les rachats, l'équivalent du prix de rachat par
Action pour le Jour de négociation concerné.

Le Compartiment de l'ICAV ne fait l'objet d'aucune restriction
externe en matière de capital.

Les opérations sur le capital social pour les exercices
clos les 31 décembre 2022 et 2021 sont présentées dans
le tableau ci-après :

Le produit du rachat d'Actions sera normalement versé dans
un délai de trois jours ouvrables à compter de la date li-
mite de négociation concernée, sauf indication contraire
dans le Supplément correspondant, à condition que toute
la documentation requise ait été remise à, et reçue par
CACEIS Ireland Limited (l'« Agent administratif »).

Les Administrateurs peuvent à tout moment, et de temps
à autre, suspendre temporairement la détermination de la
Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou attribuable à
une Catégorie ainsi que l'émission, la conversion et le rachat
d'Actions du Compartiment ou de la Catégorie.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
Liquidités et équivalents de liquidités	1799 424	61 682
TOTAL	1799 424	61 682

Les soldes de trésorerie ci-dessus sont détenus auprès
de CACEIS Bank, Ireland Branch.

Au 31 décembre 2022, la notation Standard and Poor's
du Dépositaire, CACEIS Bank, Ireland Branch était A+
(31 décembre 2021 : A+).

5. Instruments financiers à la Juste Valeur par le biais du Compte de Résultat

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT		
Titres obligataires	10 197 158	8 498 955
Obligations d'État	997 741	-
ETF	-	410 600
TOTAL	11 194 899	8 909 555

6. Commissions et frais

Remise de la part du Gestionnaire financier
CORUM Butler Entreprises Fund
(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund)
Le Gestionnaire financier a choisi de réduire les frais de fonctionnement du Compartiment en appliquant un plafond quotidien de dépenses de 0,1 % de la Valeur Nette d'Inventaire moyenne du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund). Depuis le 27 octobre 2022, le plafond de quotidien de dépense est 0,1 % de la Valeur Nette d'Inventaire moyenne. Le Gestionnaire financier remboursera au Compartiment le montant des dépenses dépassant le plafond des commissions. Au 31 décembre 2022, le montant total de cette remise à recevoir du Gestionnaire financier s'élevait à 122 899 EUR (31 décembre 2021 : 119 150 EUR). La remise totale à recevoir du Gestionnaire financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 231 349 EUR (31 décembre 2021 : 193 371 EUR).

La remise du Gestionnaire financier est présentée séparément dans la section des revenus de l'État du Résultat Global.

Commission de gestion

Aux termes du Contrat de Gestion des investissements, le Gestionnaire financier est en droit de facturer une commission de gestion égale à un pourcentage annuel de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'actions. La commission, calculée et comptabilisée lors de chaque valorisation, est payable mensuellement à terme échu.

Le Gestionnaire financier peut obtenir le remboursement, par le Compartiment de l'ICAV, de tous les débours raisonnables qu'il engage et de tous les versements de TVA au titre des commissions et frais payables par ou à l'ICAV.

CORUM Butler Entreprises Fund
(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund)
Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund est soumis aux commissions de gestion suivantes en pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie d'actions, dont le montant ne saurait excéder :

- i. 1,20 % par an de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dans le cas des Actions de Catégorie Retail Class Pooled ;

- ii. 0,90 % par an de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dans le cas des Actions de Catégorie Feeder Class, Retail Class et CORUM Capitalisation ;
- iii. 0,60 % par an de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dans le cas des Actions de Catégorie Institutional Class Pooled ;
- iv. 0,50 % par an de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment dans le cas des Actions de Catégorie Institutional Founder Class Founder.

Les commissions de gestion facturées par le Gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevaient à 112 365 EUR (31 décembre 2021 : 110 429 EUR), dont 97 468 EUR (31 décembre 2021 : 65 666 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de la Société de gestion

Les Compartiments de l'ICAV versent une commission à la Société de gestion en pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments sous réserve d'une commission minimale de 5 000 EUR par mois par Compartiment, ainsi qu'à la taxe sur la valeur ajoutée, le cas échéant, applicable à cette commission :

Valeur Nette d'Inventaire	Commissions de la Société de gestion
Jusqu'à 150 000 000 €	0,08 %
Supérieure à 150 000 000 € et jusqu'à 300 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 300 000 000 €	0,03 %

La Société de gestion peut également obtenir le remboursement, prélevé sur les actifs du Compartiment, de tous ses débours raisonnables qu'elle a engagés pour le compte de l'ICAV ou du Compartiment.

Les commissions de gestion facturées par CORUM Butler Asset Management pour l'année se terminant au 31 décembre 2022 s'élevaient à 180 000 EUR (31 décembre 2021 : 180 000 EUR), dont 15 000 EUR (31 décembre 2021 : 15 000 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de l'Agent administratif

L'Agent administratif est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, à 0,6 % par année de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Les commissions d'administration sont soumises à un seuil minimal de 36 000 EUR par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

L'Agent administratif est également en droit de recouvrer tous ses débours (plus, le cas échéant, la TVA y afférente) raisonnablement engagés pour le compte des Compartiments et qui seront prélevés sur les actifs des Compartiments sur la base des coûts réels.

Les commissions d'administration facturées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevaient à 127 538 EUR (31 décembre 2021 : 137 908 EUR), dont 10 617 EUR (31 décembre 2021 : 18 567 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

Commissions de performance

CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund)

Catégories d'actions	EUR Institutional Class Founder Pooled Accumulating Shares	CORUM Life Capitalisation Shares	EUR Feeder Distributing Class Shares	EUR Retail Accumulating Class Shares
Autres services d'assurance	10,00 %	20,00 %	0,00 %	0,00 %

Honoraires d'audit

Les honoraires des Commissaires aux comptes, les frais des autres services d'assurance, les frais de conseil fiscal et les frais des autres services non liés à l'audit facturés

Commissions du Dépositaire

CACEIS Bank, Ireland Branch (le « Dépositaire ») est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, à 0,3 % par année de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Les commissions du Dépositaire sont soumises à un seuil minimal de 20 000 EUR par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

Les Compartiments de l'ICAV rembourseront également le Dépositaire au titre des débours raisonnables qu'il a encourus, ainsi que des frais de transaction, des frais bancaires et des frais de garde. Ces remboursements seront prélevés sur les actifs des Compartiments.

Les commissions facturées par le Dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevaient à 63 078 EUR (31 décembre 2021 : 59 986 EUR), dont 14 903 EUR (31 décembre 2021 : 9 220 EUR) payables à la clôture de l'exercice.

aux Compartiments de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, facturés par le Commissaire aux comptes, KPMG, sont les suivants :

	CORUM Butler Entreprises Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 €	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 €
Honoraires d'audit	31 418	29 073
Autres services d'assurance	4 320	4 000
TOTAL	35 738	33 073

7. Rémunération des Administrateurs

Les Statuts autorisent les Administrateurs à facturer une commission pour leurs services à un taux déterminé par ces derniers. Toute augmentation au-delà de la commission maximale autorisée sera notifiée au préalable aux Actionnaires. Chaque Administrateur peut bénéficier d'une rémunération spéciale s'il est appelé à fournir des services spéciaux ou supplémentaires aux Compartiments de l'ICAV. Tout Administrateur a droit au remboursement par le Compartiment de l'ICAV des dépenses dûment engagées dans le cadre de l'activité des Compartiments de l'ICAV ou de

l'exercice de ses fonctions. Les jetons de présence sont payables semestriellement à terme échu.

Les commissions facturées par les Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevaient à 25 000 EUR (31 décembre 2021 : 25 000 EUR), dont 0 EUR (31 décembre 2021 : 0 EUR) payable à la clôture de l'exercice.

La politique de rémunération du Compartiment de l'ICAV a été intégrée en annexe non audité aux présents États financiers.

8. Gestion des risques financiers

(a) Gestion globale des risques

Les principaux risques découlant des investissements des Compartiments sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de fluctuation des cours). De plus amples informations sur les risques liés à un investissement dans les Compartiments de l'ICAV figurent dans le Prospectus.

Les Compartiments sont également exposés à un risque opérationnel tel que le risque de Dépositaire ou de contrepartie. Le risque de Dépositaire ou de contrepartie est le risque de perte encourue sur les titres en conservation en raison de l'insolvabilité de la contrepartie ou du Dépositaire, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation des actifs, d'une fraude, d'une mauvaise administration ou d'une mauvaise tenue des registres. Si la contrepartie ou le Dépositaire du Compartiment fait faillite et/ou ne sépare pas les actifs en dépôt du Compartiment de la manière requise, le Compartiment peut être exposé à un risque de perte. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place, permettant de réduire le risque de perte de valeur des titres détenus par la contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci, la capacité du Compartiment à transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter un engagement contracté avec les Compartiments. Il est possible qu'un émetteur soit incapable d'effectuer les versements d'intérêt et de rembourser le principal aux échéances prévues. L'évolution de la solidité financière d'un émetteur ou de la notation de crédit d'un instrument financier peut affecter la valeur d'un instrument financier.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime dans la mesure où la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu les paiements. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier

a reçu les titres. La transaction échoue si l'une des deux parties ne respecte pas ses obligations.

Tous les actifs du Compartiment sont détenus par le Dépositaire dans des comptes séparés. En cas de faillite ou d'insolvabilité du Dépositaire ou des contreparties, le Compartiment pourrait, dans certains cas, voir ses droits à l'égard des titres détenus par le Dépositaire ou l'une des contreparties en question être reportés ou restreints. Les Compartiments maîtrisent leur risque en contrôlant la qualité de crédit et la situation financière des contreparties auxquelles ils ont recours.

Au 31 décembre 2022, la notation Standard and Poor's du Dépositaire était de A+ (31 décembre 2021 : A+).

Les Compartiments sont exposés à un risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance dans lesquels ils investissent. Ce risque variera en fonction de la capacité des émetteurs à rembourser le principal et effectuer les versements des intérêts correspondant à leurs engagements. Tout manquement d'un émetteur à ses engagements aura des conséquences négatives pour les Compartiments et affectera de manière négative la Valeur Nette d'Inventaire par Action des Compartiments. Parmi les facteurs qui influent sur le risque de crédit figurent la capacité et la volonté des émetteurs à payer le principal et les intérêts ainsi que les tendances économiques générales.

Le risque de crédit afférent aux transactions monétaires et aux transactions portant sur des instruments financiers dérivés est atténué par le recours à des contreparties réglementées faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ou à des contreparties bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation reconnues.

Les Compartiments étaient exposés au risque de crédit sur les liquidités et équivalents et les titres obligataires détenus au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les notations de crédit des titres de créance du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) aux 31 décembre 2022 et 2021 :

Notation	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	€	Pourcentage de la VNI	€	Pourcentage de la VNI
B+	1269 964	9,44 %	1149 578	12,60 %
B	3 388 833	25,18 %	3 040 678	33,35 %
B-	1 139 838	8,47 %	1 640 426	17,99 %
BB+	709 588	5,27 %	202 971	2,23 %
BB	680 293	5,06 %	200 818	2,20 %
BB-	1 575 947	11,71 %	726 857	7,97 %
BBB-	93 432	0,70 %	-	-
CCC+	254 572	1,89 %	616 994	6,77 %
CCC	288 472	2,14 %	205 027	2,25 %
NR	1 793 960	13,33 %	715 606	7,85 %
TOTAL	11 194 899	83,19 %	8 498 955	93,21 %

Le Gestionnaire financier surveille en permanence l'exposition au risque de crédit du Compartiment.

Au 31 décembre 2022, toutes les créances et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties ayant une notation de crédit de A+ et/ou dont le règlement est prévu dans un délai d'une semaine. La direction considère que la probabilité de défaut est proche de zéro car les contreparties ont une forte capacité à remplir leurs obligations contractuelles à court terme. Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois, car une telle dépréciation serait totalement insignifiante pour les Compartiments.

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) ne détenait aucun contrat de change à terme (*forward*) faisant l'objet d'une compensation, d'accords de compensation globale, d'accords similaires ou autres au 31 décembre 2022 ou 31 décembre 2021.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les Compartiments ne soient pas en mesure de générer des liquidités suffisantes pour honorer intégralement leurs obligations à l'échéance ou qu'ils ne puissent le faire qu'à des conditions très défavorables.

Les Compartiments investissent dans des valeurs mobilières et autres instruments financiers qui, dans des conditions normales de marché, sont facilement convertibles en espèces ou équivalents de trésorerie.

Les Actions du Compartiment sont remboursables au gré des Actionnaires, chaque jour de négociation, contre des

espèces égales à une part proportionnelle de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments. Les Compartiments sont donc potentiellement exposés à des rachats bimensuels par ses Actionnaires.

Afin de gérer le risque de liquidité, si le Compartiment de l'ICAV reçoit une demande de rachat d'Actions portant sur 10 % ou plus du nombre total d'Actions en circulation des Compartiments ou 10 % de la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments lors de tout Jour de négociation, le Compartiment de l'ICAV peut choisir de restreindre le rachat d'Actions au-delà de 10 %, auquel cas les demandes de rachat seront réduites au prorata et le solde des demandes de rachat en cours sera traité comme si elles avaient été reçues chaque Jour de négociation suivant jusqu'au rachat de la totalité des Actions correspondant à la demande initiale. Aucune restriction au cours de l'exercice (31 décembre 2021 : idem).

Le Gestionnaire financier surveille quotidiennement le risque de liquidité des Compartiments conformément aux objectifs, politiques et directives d'investissement des Compartiments. Les positions globales de liquidité des Compartiments sont examinées chaque jour.

Les tableaux suivants détaillent l'échéance contractuelle résiduelle des passifs financiers du Compartiment assortis des délais de remboursement convenus. Les tableaux ont été établis sur la base des flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers en fonction de la date la plus proche à laquelle les Compartiments peuvent être tenus de payer.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) au risque de liquidité au 31 décembre 2022 :

	CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2022	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	€	€
PASSIF						
Montant à payer pour les titres achetés	925 662	-	-	-	-	925 662
Montant à payer pour les rachats	39 361	-	-	-	-	39 361
Distribution à payer	21 493	-	-	-	-	21 493
Commission de gestion à payer	97 468	-	-	-	-	97 468
Commissions de la Société de gestion à payer	5 000	-	-	-	-	5 000
Frais d'administration à payer	3 139	-	-	-	-	3 139
Frais juridiques à payer	1 028	-	-	-	-	1 028
Frais d'agent de transfert à payer	292	-	-	-	-	292
Frais de dépositaire à payer	4 968	-	-	-	-	4 968
Honoraires de consultants à payer	2 099	-	-	-	-	2 099
Frais de souscription à payer	236 453	-	-	-	-	236 453
Honoraires d'audit à payer	-	5 528	-	-	-	5 528
Autres dettes	6 783	-	-	-	-	6 783
Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	13 457 348	-	-	-	-	13 457 348
TOTAL	14 801 094	5 528	-	-	-	14 806 622

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) au risque de liquidité au 31 décembre 2021 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2021	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	TOTAL
€	€	€	€	€	€
PASSIF					
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :					
Commission de gestion à payer	65 666	-	-	-	65 666
Commissions de la Société de gestion à payer	5 000	-	-	-	5 000
Frais d'administration à payer	6 189	-	-	-	6 189
Frais juridiques à payer	710	-	-	-	710
Frais d'agent de transfert à payer	492	-	-	-	492
Frais de dépositaire à payer	3 154	-	-	-	3 154
Honoraires de consultants à payer	9 999	-	-	-	9 999
Honoraires d'audit à payer	-	6 717	-	-	6 717
Autres dettes	2 159	-	-	-	2 159
Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	9 116 802	-	-	-	9 116 802
TOTAL	9 210 171	6 717	-	-	9 216 888

(d) Risque de marché

Les Compartiments de l'ICAV utilisent l'approche par les engagements pour calculer le risque global.

Le risque de cours résulte principalement des incertitudes relatives aux cours futurs des placements détenus qui sont évalués à la juste valeur. Il représente la perte potentielle que les Compartiments pourraient subir du fait de la détention de participations confrontées aux fluctuations des cours. Le Gestionnaire financier des Compartiments examine les positions et les gains et pertes sur une base quotidienne pour surveiller les risques sous-jacents. Le risque de cours est géré par le Gestionnaire financier, qui sélectionne rigoureusement les titres et autres instruments financiers dans le cadre du mandat

des Compartiments et des limites fixées pour ces derniers. Le Gestionnaire financier maintient les expositions globales des Compartiments en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans les limites de diversification de ces derniers.

Les Compartiments peuvent investir jusqu'à 100 % de leur Valeur Nette d'Inventaire en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire. Ces placements sont soumis à un risque de cours.

(i) Risque de cours

Une variation de 5 % des cours affecterait les bénéfices et la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments comme présenté ci-dessous :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels
	€	€	€	€
CORUM Butler Entreprises Fund	11 194 899	559 745	8 909 555	445 478

Le Gestionnaire financier surveille la concentration des risques par zone géographique.

Au 31 décembre 2022, les titres obligataires des Compartiments se concentrent dans les pays suivants :

Pays	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	3 538 244	26,29 %
France	3 070 076	22,81 %
Italie	1 183 679	8,80 %
Pays-Bas	498 550	3,70 %
Allemagne	997 514	7,41 %
Autres**	1 906 836	14,18 %
TOTAL	11 194 899	83,19 %

* Clearstream Luxembourg.
** Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

Au 31 décembre 2021, les titres obligataires et les ETF des Compartiments se concentrent dans les pays suivants :

Pays	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	4 311 694	47,28 %
Italie	823 885	9,04 %
Allemagne	613 045	6,73 %
Pays-Bas	615 867	6,76 %
France	607 725	6,67 %
Autres**	1 937 339	21,25 %
TOTAL	8 909 555	97,73 %

* Clearstream Luxembourg.
** Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-après récapitulent l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt aux 31 décembre 2022 et 2021. Ils présentent les actifs et les passifs du Compartiment à la juste valeur, classés selon la première des dates d'échéance ou de réévaluation contractuelles.

Les actifs et passifs financiers du Compartiment étant porteurs d'intérêts, ce dernier est exposé au risque de fluctuations des principaux taux d'intérêt du marché sur ses positions financières et ses flux de trésorerie.

CORUM Butler Entreprises Fund au 31 décembre 2022	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	TOTAL
€	€	€	€	€	€	€
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 799 424	-	-	-	-	1 799 424
o ETF	-	-	-	-	-	-
o Titres obligataires	-	1 095 351	7 126 598	2 972 950	-	11 194 899
Souscriptions à recevoir	-	-	-	-	1 531 994	1 531 994
Autres créances	-	-	-	-	280 305	280 305
TOTAL DE L'ACTIF	1 799 424	1 095 351	7 126 598	2 972 950	1 812 299	14 806 622
PASSIF						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Autres dettes	-	-	-	-	(1 349 274)	(1 349 274)
TOTAL DU PASSIF	-	-	-	-	(1 349 274)	(1 349 274)
ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	1 799 424	1 095 351	7 126 598	2 972 950	463 025	13 457 348

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2021	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	TOTAL
	€	€	€	€	€	€
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61682	-	-	-	-	61682
o ETF	-	-	-	-	410 600	410 600
o Titres obligataires	102158	-	7178 377	1218 420	-	8 498 955
Souscriptions à recevoir	-	-	-	-	17 287	17 287
Autres créances	-	-	-	-	228 364	228 364
TOTAL DE L'ACTIF	163 840	-	7 178 377	1218 420	656 251	9 216 888
PASSIF						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Autres dettes	-	-	-	-	(100 086)	(100 086)
TOTAL DU PASSIF	-	-	-	-	(100 086)	(100 086)
ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	163 840	-	7 178 377	1218 420	556 165	9 116 802

iii) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument évolue en raison des fluctuations des taux de change.

Les Compartiments peuvent investir dans des instruments financiers libellés en devises autres que la devise de référence ou dans des instruments financiers déterminés par référence à des devises autres que la devise de référence.

Les Compartiments investiront toutefois une partie de leurs actifs dans des instruments financiers libellés en euros ou dans des instruments financiers déterminés par référence à l'euro. Dans la mesure où la devise de référence diffère de la devise dans laquelle sont libellés les instruments financiers détenus par les Compartiments et qu'aucune couverture n'est utilisée, la valeur de l'actif net des Compartiments fluctuera en fonction des variations des taux de change et des variations des cours des investissements réalisés sur les différents marchés locaux et dans les différentes devises locales.

Une augmentation de la valeur de l'euro par rapport à d'autres devises dans lesquelles les Compartiments peuvent réaliser des investissements réduira l'impact des hausses et amplifiera l'équivalent en euros de l'effet des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments sur leurs marchés locaux. À l'inverse, une baisse de la valeur de l'euro aura l'effet opposé d'amplifier l'effet des hausses et de réduire celui des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments qui ne sont pas libellés en euros.

Le risque de change est géré par les Compartiments en surveillant leur exposition globale aux devises et en s'assurant de sa cohérence avec le mandat et du respect des limites spécifiées par les Compartiments. À l'heure actuelle, le Gestionnaire financier ne couvre pas l'exposition au risque de change.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) n'était pas exposé aux devises étrangères.

(e) Juste valeur des instruments financiers

Les Compartiments sont tenus de classer les évaluations de juste valeur selon des niveaux censés refléter l'importance des facteurs de calcul. Conformément à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », ces facteurs de calcul ont été classés selon trois niveaux. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (niveau 3). Si les données d'entrée utilisées pour valoriser un placement relèvent de différents niveaux de la hiérarchie, la catégorisation est fondée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour le calcul de la juste valeur de la participation.

Les Compartiments ont recours à la technique de valorisation dite de l'« approche par le marché » pour évaluer leurs investissements. Le niveau d'un instrument financier au sein de la hiérarchie de la juste valeur est fondé sur le niveau le plus bas de n'importe quel facteur de calcul important pour évaluer la juste valeur. Toutefois, la détermination de ce qui constitue des facteurs « observables » peut nécessiter de faire preuve d'un solide jugement. L'on peut toutefois généralement dire qu'il s'agit de données de marché immédiatement disponibles, régulièrement communiquées ou mises à jour, fiables et vérifiables, non propriétaires et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché concerné. Le classement d'un instrument financier au sein de la hiérarchie est fondé sur la transparence des prix de l'instrument et ne correspond pas nécessairement au risque lié à cet instrument.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- o niveau 1 : les évaluations de juste valeur proviennent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le Compartiment est en mesure d'accéder à la date d'évaluation ;
- o niveau 2 : les évaluations de juste valeur proviennent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir le prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ; et
- o niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont issues de techniques de valorisation qui incluent pour l'actif ou le passif concerné des facteurs qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données non observables) et qui sont importants pour la valorisation.

Les investissements habituellement classés au niveau 1 comprennent les actions cotées actives, les dérivés négociés en Bourse et certaines obligations d'État. Les investissements généralement classés en niveau 2 comprennent les titres obligataires, les obligations d'entreprises, certaines obligations d'État, certaines actions cotées et les

produits dérivés de gré à gré. Comme les investissements de niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs et/ou sont soumises à des restrictions de transfert, les valorisations peuvent être ajustées pour refléter l'illiquidité et/ou l'incessibilité. De tels ajustements sont généralement fondés sur les informations de marché disponibles. Les investissements habituellement classés au niveau 3 comprennent certaines obligations d'entreprises, des actions de sociétés non cotées en Bourse et des fonds d'investissement qui ont suspendu les rachats, créé des « *side pockets* » ou imposé des droits d'entrée (*gates*). Au sein du niveau 3, l'approche par le marché consiste généralement à utiliser des transactions de marché comparables.

Les investissements du Compartiment en titres obligataires sont classés dans le niveau 2 : cours cotés sur des marchés actifs, accessibles à la date d'évaluation pour des placements identiques et sans restriction.

Le tableau ci-dessous présente la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2022.

CORUM Butler Entreprises Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	€	€	€	€
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT				
ETF	-	-	-	0
Titres obligataires	997 741	10 197 158	-	11 194 899
TOTAL	997 741	10 197 158	-	11 194 899

Le tableau ci-dessous présente la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2021.

CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	€	€	€	€
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT				
ETF	-	410 600	-	410 600
Titres obligataires	102 158	8 396 797	-	8 498 955
TOTAL	102 158	8 807 397	-	8 909 555

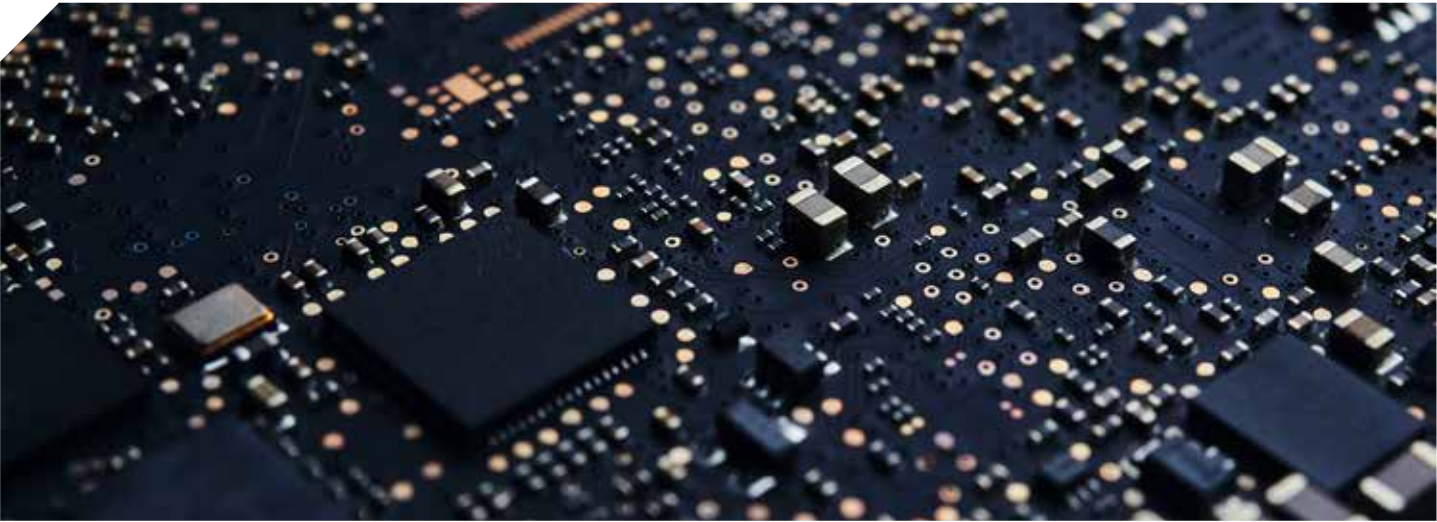
La politique du Compartiment de l'ICAV est de comptabiliser les transferts au sein de la hiérarchie de juste valeur à la date de clôture.

Une obligation à taux fixe détenue dans CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) a été reclassifiée du niveau 1 au niveau 2. Les ETF détenus dans le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund

(anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) au 31 décembre 2021 ont été reclassifiés de niveau 1 à niveau 2.

Les tableaux ci-dessous analysent, dans le cadre de la hiérarchie de la juste valeur, les actifs et passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2022 et 2021, mais dont la juste valeur est indiquée.

CORUM Butler Entreprises Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	€	€	€	€
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1799 424	-	-	1799 424
Souscriptions à recevoir		1531994	-	1531994
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	122 899	-	122 899
Intérêts à recevoir	-	138 174	-	138 174
Autres actifs	-	19 232	-	19 232
TOTAL	1799 424	1 812 299	-	3 611 723
PASSIF				
Montant à payer pour les titres achetés	-	925 662	-	925 662
Montant à payer pour les rachats	-	39 361	-	39 361
Distribution à payer	-	21 493	-	21 493
Commission de gestion à payer	-	97 468	-	97 468
Commissions de la Société de gestion à payer	-	5 000	-	5 000
Frais d'administration à payer	-	3 139	-	3 139
Frais juridiques à payer	-	1 028	-	1 028
Frais d'agent de transfert à payer	-	292	-	292
Frais de dépositaire à payer	-	4 968	-	4 968
Honoraires de consultants à payer	-	2 099	-	2 099
Frais de souscription à payer	-	236 453	-	236 453
Honoraires d'audit à payer	-	5 528	-	5 528
Autres dettes	-	6 783	-	6 783
Valeur Nette d'Inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	-	13 457 348	-	13 457 348
TOTAL	-	14 806 622	-	14 806 622



CORUM Eco 18 UCITS Fund	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
	€	€	€	€
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 682	-	-	61 682
Souscriptions à recevoir		17 287	-	17 287
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	119 150	-	119 150
Intérêts à recevoir	-	103 763	-	103 763
Dividendes à recevoir	3 067	-	-	3 067
Autres actifs	2 384	-	-	2 384
TOTAL	67 133	240 200	-	307 333
PASSIF				
Commissions de gestion à payer	-	65 666	-	65 666
Commissions de la Société de gestion à payer	-	5 000	-	5 000
Frais d'administration à payer	-	6 189	-	6 189
Frais juridiques à payer	-	710	-	710
Frais de dépositaire à payer	-	3 154	-	3 154
Frais d'agent de transfert à payer	-	492	-	492
Honoraires d'audit à payer	-	6 717	-	6 717
Honoraires de consultants à payer	-	9 999	-	9 999
Autres dettes	-	2 159	-	2 159
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	-	9 116 802	-	9 116 802
TOTAL	-	9 216 888	-	9 216 888

9. Fiscalité

Le Compartiment de l'ICAV est un organisme de placement tel que défini à la Section 739 B du *Taxes Consolidation Act, 1997*.

Par conséquent, le Compartiment de l'ICAV n'est pas redevable d'impôt au titre de son revenu et de ses plus-values autrement qu'en l'occurrence d'un événement imposable. Les événements imposables incluent les distributions aux Actionnaires ou tout encaissement, rachat, transfert ou annulation d'actions ou la clôture de chaque période de huit ans pour laquelle l'investissement a été détenu.

De manière générale, un événement imposable se produit lors de toute distribution, rachat, mise en pension, annulation, transfert d'actions ou à la fin d'une « Période pertinente ». Une « Période pertinente » est une période de huit ans commençant lors de l'acquisition des actions par l'Actionnaire et chaque période ultérieure de huit ans commençant immédiatement après la « Période pertinente » précédente.

Il n'y a pas de profit sur un événement imposable dans le cas :

- d'un Actionnaire qui n'est pas résident irlandais et qui n'est pas résident habituel en Irlande au moment de l'événement imposable, à condition que l'ICAV détienne les déclarations réglementaires signées nécessaires ;
- de certains investisseurs résidents irlandais exemptés qui ont remis à l'ICAV les déclarations légales signées nécessaires ;

- d'un échange d'actions résultant d'une fusion ou d'une reconstruction admissible de l'ICAV avec un autre fonds ;
- de toute transaction portant sur des actions détenues dans un système de compensation reconnu désigné par l'administration fiscale d'Irlande ;
- de certains échanges de parts entre époux et anciens conjoints à l'occasion de la séparation judiciaire et/ou d'un divorce ; ou
- d'un échange par un Actionnaire, effectué à des conditions normales de marché, où aucun paiement n'est effectué à l'Actionnaire détenteur d'Actions de l'ICAV contre d'autres Actions de l'ICAV.

Les plus-values, dividendes et intérêts perçus (le cas échéant) sur les investissements effectués par le Compartiment de l'ICAV peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays d'où les revenus/plus-values d'investissement sont perçus et ces retenues peuvent ne pas être recouvrables par l'ICAV ou par ses Actionnaires.

En l'absence de déclaration signée appropriée, le Compartiment de l'ICAV sera redevable de l'impôt irlandais en cas d'événement imposable, et le Compartiment de l'ICAV se réserve le droit de prélever ces impôts auprès des Actionnaires concernés.

10. Transactions entre parties liées et apparentées

IAS 24 – Des parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles.

Frederic Noirot Nerin est Administrateur de l'ICAV et un employé du Gestionnaire financier.

Jonathan Wasserman est le Directeur commercial du Distributeur et a démissionné de son poste d'Administrateur de l'ICAV le 1^{er} février 2022.

Delphine Godo est Administratrice et actionnaire de CORUM Butler Asset Management Limited. Elle a démissionné de son poste d'Administratrice de l'ICAV le 30 juin 2022.

David McGlynn a été nommé Administrateur de l'ICAV le 1^{er} juillet 2022. Il est aussi Administrateur de CORUM Butler Asset Management Limited.

Oltre ce qui est mentionné ci-dessus, les Administrateurs, le Secrétaire et leur famille proche n'avaient aucun intérêt dans les parts du Compartiment de l'ICAV aux 31 décembre 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2022, CORUM Entreprises SICAV (anciennement CORUM Eco SICAV) détenait 58,80 % (31 décembre 2021 : 99,84 %) des participations du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund). CORUM Entreprises SICAV (anciennement CORUM Eco SICAV) est la société assurant le contrôle ultime du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund).

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) a versé des intérêts bancaires de 541 EUR au Dépositaire au cours de la période (2021 : 867 EUR).

Voir la note 6 pour de plus amples informations sur les commissions du Gestionnaire financier, les remises de frais du Gestionnaire financier, les commissions de la Société de gestion, les commissions du Dépositaire et les commissions de performance. Voir la note 7 pour de plus amples informations sur la rémunération des Administrateurs.

11. Comparaison de la Valeur Nette d'Inventaire

CORUM Butler Entreprises Fund - 31 décembre 2022	Valeur Nette d'Inventaire €	Actions en cours d'émission €	Valeur Nette d'Inventaire par action €
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	7 912 502	85 972	92,04
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	81 463	769	106,00
Action de catégorie « EUR Institutional Founder Pooled Accumulating »	988 704	10	98,87
Action de catégorie « CORUM Life Capitalisation »	4 474 679	45 258	98,87

CORUM Eco 18 UCITS Fund - 31 décembre 2021	Valeur Nette d'Inventaire €	Actions en cours d'émission €	Valeur Nette d'Inventaire par action €
Action de catégorie « EUR Feeder Distributing »	9 028 576	87 519	103,16
Action de catégorie « EUR Retail Accumulating »	88 226	769	114,73

12. Rétrocessions de commissions

Aucun accord de rétrocession de commissions n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021).

13. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés aux 31 décembre 2022 et 2021 pour convertir les placements et autres actifs et passifs du Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) de la devise locale à la devise de référence.

CORUM Butler Entreprise	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CHF	1,0127	1,0362
USD	1,0673	1,1372
GBP	0,8873	0,8396

Le tableau ci-dessous présente les taux de change appliqués dans le compartiment :

14. Rapprochement de la Valeur Nette d'Inventaire de négociation et de la Valeur Nette d'Inventaire des États financiers

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) ne présente aucune différence entre la Valeur Nette d'Inventaire aux fins de négociation et la Valeur Nette d'Inventaire des États financiers au 31 décembre 2022 ou au 31 décembre 2021.

15. Événements marquants au cours de l'exercice

Les gérants continuent de suivre l'impact de la situation actuelle en Ukraine, qui n'a pour le moment pas d'incidence sur le Compartiment.

Jonathan Wasserman a démissionné de son poste d'Administrateur de l'ICAV le 1^{er} février 2022.

Delphine Godo a démissionné de son poste d'Administratrice de l'ICAV le 30 juin 2022.

David McGlynn a été nommé Administrateur de l'ICAV le 1^{er} juillet 2022.

CORUM Eco 18 a été renommé CORUM Butler Entreprises Fund le 26 octobre 2022. D'autres changements, inscrits dans le supplément, concernent la disponibilité d'une valeur liquidative quotidienne, l'addition de nouvelles parts et d'un « Hurdle rate », des mises à jour dans les frais opérationnels et d'autres frais.

Le prospectus de l'ICAV a été mis à jour le 1^{er} décembre 2022 pour prendre en compte le langage SFDR.

CORUM Butler Entreprises Fund est passé de l'article 6 à l'article 8 le 1^{er} décembre 2022.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, 283 376 EUR de dividendes ont été distribués au titre des Actions de la Catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2021 : 329 091 EUR) de CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund).

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs devant être mentionnés dans les États financiers.

16. Événements postérieurs à la clôture

Le Compartiment CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) a déclaré un dividende de 28 179 EUR au titre de la catégorie d'actions F distribution EUR le 31 janvier 2023.

Il y a eu des souscriptions à hauteur de 4 468 221 EUR enregistrées dans CORUM Butler Entreprises Fund (anciennement CORUM Eco 18 UCITS Fund) jusqu'au 31 janvier 2023.

Il n'y a pas eu, postérieurement à la clôture de l'exercice, d'autre événement marquant en lien avec l'ICAV nécessitant une mention dans les États financiers.

17. Approbation des États financiers

Les Administrateurs ont approuvé les États financiers le 7 mars 2023.

CORUM BUTLER UCITS ICAV
CORUM BUTLER ENTREPRISES FUND
(ANCIENNEMENT CORUM ECO 18 UCITS FUND)
ÉTAT DES PLACEMENTS (NON AUDITÉ)

Au 31 décembre 2022

Quantité	Titre Obligations d'État	Devise	Date d'échéance	Valorisation €	% de l'actif net
FRANCE					
1 000 000	FRANCE 20-23 25/02U	€	25 février 2023	997 741	7,41 %
-		€	-	997 741	7,41 %
Total Obligations d'État				997 741	7,41 %

Quantité	Titre Obligations d'entreprises	Devise	Date d'échéance	Valorisation €	% de l'actif net
AUTRICHE					
100 000	SAPPI PAPIER HOLDING 3.625 21-28 24/03S	€	15 mars 2028	86 358	0,64 %
				86 358	0,64 %
BELGIQUE					
100 000	ONTEX GROUP N.V. 3.5 21-26 07/07S	€	15 juillet 2026	85 007	0,63 %
				85 007	0,63 %
FINLANDE					
100 000	HUHTAMAKI OY 4.25 22-27 09/06A	€	9 juin 2027	97 873	0,73 %
				97 873	0,73 %
FRANCE					
100 000	ALTICE FRANCE SA 2.5 19-25 15/01S	€	15 janvier 2025	90 131	0,67 %
150 000	CAB SELAS 3.375 21-28 09/02S	€	1 ^{er} février 2028	121 013	0,90 %
100 000	ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	€	24 mai 2027	97 712	0,73 %
100 000	FAURECIA 2.7500 21-27 15/02S	€	15 février 2027	84 530	0,63 %
100 000	FAURECIA SE 2.375 21-29 22/03S	€	15 juin 2029	75 706	0,56 %
150 000	FONCIA MANAGEMENT SA 3.375 21-28 25/03S	€	31 mars 2028	125 462	0,93 %
100 000	GOLDSTORY SAS 5.375 21-26 04/02S	€	1 ^{er} mars 2026	92 480	0,69 %
200 000	ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	€	15 octobre 2028	182 216	1,35 %
100 000	LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	€	15 avril 2026	89 407	0,66 %
100 000	LOXAM SAS 4.50 19-27 15/04S	€	15 avril 2027	84 346	0,63 %
100 000	MIDCO GB SASU 7.75 11-27 01/11S	€	1 ^{er} novembre 2027	90 844	0,68 %
150 000	MOBILUX FINANCE 4.25 21-28 15/07S	€	15 juillet 2028	118 400	0,88 %
200 000	PARTS EUROPE SA FL.R 21-27 20/07Q	€	20 juillet 2027	194 945	1,45 %
200 000	RENAULT SA 2.5 21-28 01/04A	€	1 ^{er} avril 2028	169 528	1,26 %
100 000	REXEL SA 2.125 21-28 15/06S	€	15 juin 2028	88 091	0,65 %
200 000	VALEO SE 5.375 22-27 28/05A 22-27 28/05A	€	28 mai 2027	194 638	1,45 %
200 000	VERALLIA SASU 1.625 21-28 14/05A	€	14 mai 2028	172 886	1,28 %
				2 072 335	15,40 %

Quantité	Titre Obligations d'entreprises	Devise	Date d'échéance	Valorisation €	% de l'actif net
ALLEMAGNE					
100 000	CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	€	15 janvier 2028	88 114	0,65 %
100 000	CT INVESTMENT GMBH 5.5 21-26 29/04S	€	15 avril 2026	89 064	0,66 %
100 000	DOUGLAS GMBH 6 21-26 08/04S	€	8 avril 2026	84 004	0,62 %
150 000	GRUENENTHAL GMBH 4.125 21-28 05/05S	€	15 mai 2028	135 416	1,01 %
100 000	NIDDA HEALTHCARE HOLDI 7.5 22-26 21/08S	€	21 août 2026	95 654	0,71 %
100 000	PCF GMBH 4.75 21-26 15/04S	€	15 avril 2026	83 574	0,62 %
100 000	PEACH PROPERTY FIN 4.375 20-25 15/11S10S	€	15 novembre 2025	75 257	0,56 %
100 000	PRESTIGEBIDCO GMBH FL.R 22-27 15/07Q	€	15 juillet 2027	93 425	0,69 %
100 000	TUI CRUISES GMBH 6.5 21-26 14/05S	€	15 mai 2026	83 914	0,63 %
200 000	ZF FINANCE GMBH 2.75 20-27 25/11A	€	25 mai 2027	169 092	1,26 %
				997 514	7,41%
GIBRALTAR					
100 000	888 ACQUISITIONS LTD 7.558 22-27 15/07S	€	15 juillet 2027	86 230	0,64 %
				86 230	0,64 %
GRÈCE					
100 000	PUBLIC POWER CORP GR 3.875 21-26 30/03S	€	30 mars 2026	93 436	0,69 %
				93 436	0,69 %
ITALIE					
100 000	ALMAVIVA 4.875 21-26 30/10S 21-26 30/10S	€	30 octobre 2026	94 114	0,70 %
100 000	CENTURION BIDCO SPA 5.875 20-26 30/09S	€	30 septembre 2026	86 751	0,65 %
100 000	FIBER BIDCO 11.00 22-27 25/10S	€	25 octobre 2027	106 300	0,79 %
100 000	GAMMA BIDCO SPA 6.25 20-25 23/07S	€	15 juillet 2025	97 856	0,73 %
100 000	GOLDEN GOOSE SPA FL.R 21-27 14/05Q/05Q	€	14 mai 2027	93 085	0,69 %
100 000	IMA SPA 3.75 20-28 15/01S5 20-28 29/12S	€	15 janvier 2028	82 627	0,61 %
100 000	INTERNATIONAL DESIGN GR 6.5 18-25 15/11S	€	15 novembre 2025	91 304	0,68 %
100 000	LIBRA GROUPCO SPA 5.0 21-27 15/05S	€	15 mai 2027	78 426	0,58 %
100 000	LOTTOMATICA SPA 9.7500 22-27 30/09S	€	30 septembre 2027	103 882	0,77 %
100 000	REKEEP SPA 7.25 21-26 28/01S	€	1 ^{er} février 2026	84 299	0,63 %
100 000	RIMINI BIDCO SP FL.R 21-26 14/12Q	€	14 décembre 2026	89 721	0,67 %
100 000	VERDE BIDCO SPA 4.625 21-26 01/10A01/10S	€	1 ^{er} octobre 2026	86 104	0,64 %
100 000	WEBUILD SPA 5.875 20-25 15/12A/12A	€	15 décembre 2025	89 210	0,66 %
				1 183 679	8,80 %
JERSEY					
100 000	ADIENT GLOBAL HLDG 3.5 16-24 15/08S5/08S	€	15 août 2024	96 362	0,71 %
100 000	AVIS BUDGET FINANCE 4.75 18-26 04/10S	€	30 janvier 2026	93 748	0,70 %
				190 110	1,41 %
LUXEMBOURG					
100 000	ALBION FINANCING 5.25 21-26 15/10S	€	15 octobre 2026	87 964	0,65 %
100 000	ALTICE FINANCING S.A 4.25 21-29 12/08S	€	15 août 2029	81 273	0,60 %
100 000	ALTICE FRANCE SA 5.8750 18-27 01/02S	€	1 ^{er} février 2027	87 648	0,65 %
200 000	ARD FINANCE SA 5.00 19-27 30/06S	€	30 juin 2027	135 886	1,01 %
100 000	BANIJAY GROUP SAS 6.5 20-26 11/02S	€	1 ^{er} mars 2026	94 644	0,70 %
200 000	CIRSA FIN INTL SARL 10.375 22-27 30/11S	€	30 novembre 2027	205 679	1,53 %
100 000	CONTOURGLOBAL POWER 3.125 20-28 17/12S	€	1 ^{er} janvier 2028	82 557	0,61 %

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
Obligations d'entreprises					
				€	
100 000	CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625 21-26 15/10S	€	15 octobre 2026	88 114	0,65 %
100 000	EDREAMS ODIGEO SA 5.5 22-27 15/07S	€	15 juillet 2027	79 516	0,59 %
150 000	EIRCOM FINANCE 2.625 19-27 15/02A	€	15 février 2027	127 156	0,94 %
100 000	GESTAMP AUTOMOCION 3.25 18-26 30/04S	€	30 avril 2026	95 021	0,71 %
100 000	HT TROPLAST GMBH 9.25 20-25 06/07S	€	15 juillet 2025	91 735	0,69 %
100 000	INEOS QUATTRO FIN 2 2.875 19-26 01/05S5S	€	1 ^{er} mai 2026	86 639	0,65 %
100 000	JAGUAR LAND ROVER 6.8750 19-26 15/11S	€	15 novembre 2026	89 219	0,67 %
100 000	KAPLA HOLDING SAS 3.375 19-26 15/12S/12S	€	15 décembre 2026	89 079	0,66 %
100 000	KLEOPATRA FINCO S.A 4.25 21-26 12/02S	€	1 ^{er} mars 2026	78 271	0,58 %
120 000	KRONOS INTERNATIONAL 3.75 17-25 15/09S9S	€	15 septembre 2025	105 092	0,78 %
100 000	LIMACORPORATE SPA FL.R 17-23 15/08S	€	15 août 2023	97 611	0,73 %
100 000	LINCOLN FINANCING SARL FL.R 19-24 01/04Q	€	1 ^{er} avril 2024	99 820	0,74 %
120 000	LION/POLARIS LUX 4 S FL.R 21-26 01/07Q	€	1 ^{er} juillet 2026	112 891	0,84 %
100 000	LOARRE INVESTMENTS 6.5 22-29 15/05S	€	15 mai 2029	92 539	0,69 %
100 000	LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	€	18 septembre 2027	89 879	0,67 %
150 000	LUNE HOLDINGS 5.625 21-28 15/11S	€	15 novembre 2028	123 056	0,91 %
100 000	MASARIA INVEST SAU FL.R 22-28 31/03Q	€	31 mars 2028	97 205	0,72 %
150 000	MATTERHORN TELECOM 3.1250 19-26 15/09S	€	15 septembre 2026	136 023	1,01 %
100 000	NETFLIX INC 3.8750 19-29 15/11S	€	15 novembre 2029	93 432	0,69 %
100 000	PLT VII FINANCE S.A FL.R 20-26 05/01Q	€	5 janvier 2026	97 833	0,73 %
100 000	ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	€	30 octobre 2025	99 476	0,74 %
100 000	SAZKA GROUP AS 3.875 20-27 15/02S2S	€	15 février 2027	90 826	0,67 %
90 105	SUMMER BC HOLDC 9.25 19-27 31/10S	€	31 octobre 2027	68 672	0,51 %
115 350	SUMMER BIDCO FL.R 19-25 15/11S	€	15 novembre 2025	84 192	0,63 %
112 937	SUMMER BIDCO B.V. 9 20-25 06/02S	€	15 novembre 2025	81 928	0,61 %
300 000	TELENET INT FIN REGS 3.50 17-28 01/03S	€	1 ^{er} mars 2028	272 625	2,03 %
100 000	VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0 22-29 03/11A	€	3 novembre 2029	94 743	0,70 %
				3 538 244	26,29 %
ESPAGNE					
200 000	CELLNEX FINANCE CO 1.25 21-29 15/01A	€	15 janvier 2029	160 055	1,19 %
150 000	GRUPO ANTOLIN IRAUSA 3.5 21-28 29/06S	€	30 avril 2028	106 960	0,79 %
100 000	NEINOR HOMES SA 4.50 21-26 15/10S	€	15 octobre 2026	85 374	0,64 %
				352 389	2,62 %
SUÈDE					
100 000	VERISURE HOLDING AB 3.875 20-26 15/07S	€	15 juillet 2026	90 804	0,67 %
100 000	VERISURE MIDHOLDING 5.25 21-29 25/01S	€	15 février 2029	80 412	0,60 %
				171 216	1,27 %
PAYS-BAS					
100 000	IPD 3 BV 5.5 20-25 01/12S11S	€	1 ^{er} décembre 2025	95 182	0,70 %
100 000	MAXEDA DIY HOLDING B 5.875 20-26 24/09S	€	1 ^{er} octobre 2026	69 490	0,52 %
150 000	Q PARK HOLDING BV 2.0 20-27 01/03S	€	1 ^{er} mars 2027	125 899	0,94 %
100 000	SAIPEM FINANCE INTER 3.375 20-26 15/07A	€	15 juillet 2026	91 863	0,68 %
150 000	VZ VENDOR FINANCING 2.875 20-29 15/01A	€	15 janvier 2029	116 116	0,86 %

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
Obligations d'entreprises				€	
				498 550	3,70 %
ROYAUME-UNI					
150 000	BCP V MOD SERV FIN II 4.75 21-28 30/1S	€	30 novembre 2028	126 161	0,94 %
100 000	INEOS FINANCE PLC 3.375 20-26 29/10S	€	31 mars 2026	89 470	0,67 %
100 000	INEOS QUATTRO FINANC 3.75 21-26 29/01S	€	15 juillet 2026	82 685	0,62 %
100 000	PEOPLECERT WISDOM 5.75 21-26 15/09S/08S	€	15 septembre 2026	94 075	0,70 %
100 000	PINNACLE BIDCO PLC 5.5 20-25 17/11S	€	15 février 2025	87 895	0,65 %
				480,286	3,58 %
ÉTATS-UNIS					
100 000	CARNIVAL CORP 7.625 20-26 01/03S	€	1 ^{er} mars 2026	81 055	0,61 %
100 000	PANTHER BF AGGREGATOR 4.375 19-26 15/05S	€	15 mai 2026	93 001	0,69 %
100 000	THE CHEMOURS CO 4 18-26 15/05S-26 15/05S	€	15 mai 2026	89 875	0,67 %
				263 931	1,97 %
Total Obligations d'entreprises				10 197 158	75,78 %

Total actifs financiers à la valorisation par compte de résultat*	11 194 899	83,19 %
Autres actifs supérieurs aux autres passifs	2 262 449	16,81 %
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS REMBOURSABLES	13 457 348	100,00 %

* Tous les titres à revenu fixe sont négociés sur des marchés réglementés.

Ventilation de l'actif total		
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 799 424	12,16 %
Valeurs mobilières	11 194 899	75,60 %
Autres actifs	1 812 299	12,24 %
		14 806 622
		100,00 %



CORUM BUTLER UCITS ICAV
CORUM BUTLER ENTREPRISES FUND
(ANCIENNEMENT CORUM ECO 18 UCITS FUND)
ÉTAT DES VARIATIONS IMPORTANTES
DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE (NON AUDITÉ)

Au 31 décembre 2022

Principaux achats

Description	Montant acheté (€)
1 FRANCE 20-23 25/02U	1179 244
2 FRANCE 2.25 11-22 2	473 911
3 TELENET INT FIN REGS	273 750
4 CIRSA FIN INTL SARL	201 980
5 VALEO SE 5.375 22-27	197 564
6 ILIAD HOLDING	186 875
7 VERALLIA SASU 1.625	176 750
8 RENAULT SA 2.5 21-2	173 500
9 CELLNEX FINANCE CO 1	167 000
10 GRUENENTHAL GMBH 4.	138 000
11 EIRCOM FINANCE 2.625	130 500
12 Q PARK HOLDING BV	129 000
13 BCP V MOD SERV FIN I	127 875
14 FONCIA MANAGEMENT SA	126 000
15 LUNE HOLDINGS	125 063
16 CAB SELAS 3.375 21-	124 125
17 MOBILUX FINANCE 4.25	121 500
18 VZ VENDOR FINANCING	118 665
19 GRUPO ANTOLIN IRAUSA	108 938
20 MIDCO GB SASU	103 375
21 JAGUAR LAND ROVER 6	103 250
22 ELIS SA	100 322
23 LOTTOMATICA SPA	100 000
24 FAURECIA	100 000
25 PANTHER BF AGGREGATO	100 000
26 EDREAMS ODIGEO SA	100 000
27 GOLDSTORY SAS 5.375	99 750
28 HUHTAMAKI OY	99 449
29 DOUGLAS GMBH 6 21-2	99 000
30 PARTS EUROPE SA	98 250

Principales ventes

Description	Montant vendu (€)
1 FRANCE 2.25 11-22 2	471 680
2 ISHS HY CORP BD EUR	394 050
3 SUNSHINE MID BV	203 250
4 FRANCE 20-23 25/02U	181 871

Description	Montant acheté (€)
31 LA FINAC ATALIAN SA	97 625
32 FIBER BIDCO	97 250
33 NETFLIX INC 3.8750	97 030
34 GESTAMP AUTOMOCION	97 000
35 VERISURE HOLDING AB	96 875
36 VERDE BIDCO SPA 4.62	96 125
37 CHEPLAPHARM ARZNEIMI	94 000
38 PUBLIC POWER CORP GR	93 800
39 SAPPI PAPIER HOLDING	93 640
40 EIRCOM FINANCE DAC 3	93 375
41 LOARRE INVESTMENTS 6	93 250
42 MASARIA INVEST SAU	93 000
43 LORCA TELECOM BONDCO	92 950
44 VILLA DUTCH BIDCO BV	92 826
45 INEOS QUATTRO FINANC	92 630
46 NIDDA HEALTHCAR	92 599
47 LIBRA GROUPCO SPA	92 125
48 NIDDA HEALTHCARE HOL	92 000
49 SAIPEM FINANCE INTER	91 500
50 INEOS QUATTRO FIN 2	91 250
51 PRESTIGEBIDCO GMBH	90 500
52 Q-PARK HOLDING BV	89 750
53 REXEL SA 2.125 21-28	88 000
54 FAURECIA	88 000
55 RENAULT SA 2.375 20	87 500
56 SAPPI PAPIER HOLDING	87 375
57 888 ACQUISITIONS LTD	85 346
58 ALMAVIVA 4.875 21-26	83 500
59 ALTICE FINANCING S.A	83 250

Description	Montant vendu (€)
5 SCHUMANN SPA	171 875
6 KRATON POLYMERS	102 625
7 CRYSTAL ALMOND	102 125
8 FAURECIA	101 450

Description	Montant vendu (€)
9 EDREAMS ODIGEO	101 375
10 CTC BONDCO REGS	101 313
11 TEVA PHARMACEUTICAL	101 270
12 PARTS EUROPE SA 6.5	100 750
13 MONITCHEM HOLDCO 3	100 625
14 PLAYTECH PLC	100 150
15 MASARIA INVEST REGS	100 000
16 NIDDA HEALTHCAR	100 000
17 HOUSE OF HR 7.5 20-2	99 500
18 THE HOUSE OF FINANCE	99 250
19 ASSEMBLIN FINANCING	98 400
20 HSE FINANCE S.A R.L.	98 400
21 ASR MEDIA 5.125 19-	98 063
22 BANFF MERGER SUB INC	97 523
23 MOTION FINCO SARL	97 500
24 TRIVIUM PACKAGING	97 375
25 ORIFLAME INVEST	96 250

Aux termes de la Réglementation sur les OPCVM (telle que modifiée), l'ICAV est tenu de faire part de tous les achats et de toutes les ventes représentant plus de 1 % du total des

Description	Montant vendu (€)
26 UNITED GROUP BV FL.R	95 614
27 CIRSA FINANCE INT	95 500
28 ILIAD HOLDING 5.125	94 750
29 ALTICE FINANCING SA	94 000
30 DIOCLE SPA	93 585
31 GRUENENTHAL GMBH 3.	93 250
32 Q-PARK HOLDING BV	93 125
33 SAPPI PAPIER HOLDING	92 427
34 EIRCOM FINANCE DAC 3	92 000
35 RENAULT SA 2.375 20	91 750
36 SCIL IV LLC / SCIL U	91 000
37 LA FINAC ATALIAN SA	90 750
38 CONTOURGLOBAL POWER	88 500
39 HP PELZER HOLDING	88 000
40 FABRIC BC SPA	87 172
41 DIEBOLD NIXDORF DUTC	74 000
42 MAXEDA DIY HOLDING B	74 000

achats et du total des ventes, respectivement, et a minima des vingt ventes et des vingt achats les plus importants réalisés au cours de la période.

CORUM BUTLER UCITS ICAV
OPCVM V – INFORMATIONS RELATIVES
AUX RÉMUNÉRATIONS (NON AUDITÉES)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

La Société de gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers relatives à des politiques de rémunération répondant aux « Lignes directrices de rémunérations de l'ESMA ». Le Gestionnaire financier a également adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des Lignes directrices concernant la proportion de l'activité du Gestionnaire financier représentée par les Compartiments.

La politique de la Société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure où elle est appropriée à la taille globale de son activité, compte tenu de la nature, de l'étendue et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les Administrateurs de la Société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération prévue dans les Lignes directrices et ils sont convaincus que ce choix est compatible avec le profil de risque de la Société de gestion et des fonds qu'elle gère. La politique de rémunération de la Société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le détail de ces rémunérations est présenté ci-dessous :

La rémunération versée par l'ICAV au Gestionnaire financier a été de zéro pour la période. Ceci s'explique par le fait que les frais courants de l'ICAV ont été supérieurs au plafond des frais courants. Ce plafond est fixé à un montant égal, en pourcentage de l'actif, à la commission de gestion.

La rémunération totale de l'ensemble du personnel de la Société de gestion (5 personnes) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 273 974 EUR, incluant la contribution aux frais d'assurance sociale (31 décembre 2021 : 406 528 EUR), dont 36 314 EUR de nature variable (31 décembre 2021 : 23 320 EUR). Le montant cumulé de la rémunération des cadres supérieurs et des membres du personnel de la Société de gestion dont l'activité a eu une incidence importante sur le profil de risque des Compartiments au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 256 070 EUR (31 décembre 2021 : 438 819 EUR), incluant la contribution aux frais d'assurance sociale, dont 44 628 EUR de nature variable (31 décembre 2021 : 118 056 EUR).

PROJETS DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 27 AVRIL 2023

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale ordinaire constate que le résultat net augmenté du report à nouveau à affecter au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022, après versement d'acomptes au cours de l'exercice pour un montant de 185 920,77 euros, s'élève à 72 705,76 euros.

L'Assemblée Générale décide de retenir l'affectation suivante :

- capitalisation de la quote-part de résultat attaché aux actions C, soit 72 220,07 euros ;
- distribution d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 0 euro, soit une distribution totale unitaire de 2,99 euros compte tenu des acomptes distribués ;
- report à nouveau d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 485,69 euros.

L'Assemblée Générale constate que les moins-values nettes réalisées s'élèvent à 16 461,11 euros au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022, aucun acompte n'ayant été mis en distribution. L'Assemblée Générale décide de les capitaliser à hauteur de 4 785,04 euros en actions C et de 11 676,07 euros au titre des actions D.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires titulaires d'actions de catégorie D ont été informés que :

- pour l'année 2022, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice précédent, un dividende net de 3,73 euros a été distribué pour chaque action D et, au titre de l'exercice 2020, un dividende net de 1 euro.

Troisième résolution

Rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CORUM Butler Entreprises 2029

CORUM Butler Entreprises 2029 (anciennement CORUM Eco) est un produit obligataire (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centralisateur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 7 ans (fermeture ou « échéance » du produit).

Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais automatiquement réinvestis. La société d'investissement à capital variable (« SICAV ») est domiciliée au 1 rue Euler, 75008 Paris.

L'objectif de CORUM Butler Entreprises 2029 est de chercher à obtenir une performance à long terme en investissant dans des obligations émises, principalement, par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité.

CORUM Butler Entreprises 2029 est un fonds obligataire (dit « nourricier ») de droit français agréé par l'AMF le 15/01/2023. Il est investi en parts du fonds obligataire (dit « maître ») de droit irlandais CORUM Butler Entreprises Fund. CORUM Butler Entreprises 2029 est gérée par la société de gestion CORUM Butler Asset Management (Dublin) agréée par la Banque centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 € RCS de Paris sous le numéro 531 636 546
1 rue Euler
75008 Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011.

CORUM ET LA VOILE



PROGRAMME SPORTIF 2023



- **19 au 24 septembre :**
Défi Azimut (Lorient)
- **29 octobre :**
Transat Jacques Vabre
(Le Havre > Martinique)
- **début décembre :**
Retour à la Base
(Martinique > Lorient)



“
CORUM L'Épargne est plus qu'un sponsor, c'est toute une entreprise avec laquelle nous co-construisons un projet long terme et ambitieux.”

NICOLAS TROUSSEL
SKIPPER DE L'IMOCA CORUM L'ÉPARGNE

Retour sur 2022

Une année placée sous le signe du challenge et de la résilience. Après un beau départ dans le peloton de tête sur la première course de l'année, la Guyader Bermudes 1000 Race, Nicolas Troussel a été contraint d'abandonner suite à une avarie de quille. S'en sont suivis plusieurs mois de chantier pour réparer mais également optimiser l'IMOCA CORUM L'Épargne, durant lesquels notre équipe a fait preuve d'abnégation et d'une solidarité sans faille.

Nicolas a finalement pu prendre le départ de la célèbre Route du Rhum le 9 novembre et franchir la ligne d'arrivée en Guadeloupe après 13 jours, 20 heures, 57 minutes et 2 secondes de course. La première transatlantique bouclée en solitaire sur CORUM L'Épargne pour Nicolas !

Le premier semestre 2023 est consacré à la mise en place d'évolutions techniques majeures sur le bateau, dans le but d'être le plus performant possible sur les courses de l'année et lors du Vendée Globe 2024.

Un engagement à l'image de CORUM

Construit sur des valeurs fortes qui font notre ADN depuis notre création en 2011, le projet voile est un projet de développement d'entreprise. Il se veut le porte-étendard de notre marque, symbole de transparence, d'indépendance, d'innovation et de quête de performance. Tout comme nos produits d'épargne, la voile requiert de s'investir pleinement et dans la durée.

L'intérêt pour votre épargne

Ce projet est une véritable vitrine de la marque et permet d'attirer l'attention et la confiance de nouveaux clients. Le choix, pour CORUM L'Épargne, de détenir son propre IMOCA est justifié par le bénéfice financier que vous en retirez en tant qu'épargnants. Expliquons-nous.

Rappelons d'abord que lorsque nous finançons une opération de communication, nous ne sommes pas en train de le faire avec votre épargne. En effet, ces dépenses ne sont pas financées avec la part de votre épargne que nous avons pour mission de faire fructifier. Vous nous rémunérez pour la gestion des produits d'épargne dans lesquels vous avez investi (fonds obligataires, SCPI, assurance vie). C'est avec ces revenus, et donc nos propres deniers, que nous finançons nos actions en faveur de la notoriété de la marque CORUM L'Épargne. Votre épargne n'est en rien mise à contribution.

Se faire connaître est évidemment important pour la croissance de notre société. Mais c'est également important pour votre épargne. Tout d'abord, plus les épargnants seront nombreux à investir dans nos produits, plus leur taille sera importante et plus ils seront diversifiés puisqu'ils pourront acheter plus d'immeubles et les louer à plus de locataires. Et comme vous le savez, cette plus grande diversification offrira une meilleure protection contre les risques.

Au-delà de cet aspect vertueux, l'arrivée de nouveaux épargnants présente un vrai avantage pour nos clients historiques. Elle améliore la « liquidité » de leur investissement. Une plus grande notoriété facilitera ainsi la revente de vos parts si vous voulez récupérer votre épargne.



CORUM
BUTLER
ENTREPRISES
2029

1 rue Euler - 75008 Paris
Tél. +33 1 53 75 87 48

www.corum.fr